

2018



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ARMÉE DE TERRE**



**[RAPPORT DU JURY DU
CONCOURS « SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES » D'ADMISSION À
L'ÉCOLE SPÉCIALE
MILITAIRE DE SAINT-CYR]**

Note d'information

Les concours de l'ESM sont au nombre de six, dont cinq¹ ont été mis en œuvre en 2018 :

- scientifique
- littéraire
- sciences économiques et sociales
- BAC +5
- EOFIA

Le Rapport du jury présenté ci-dessous concerne uniquement les épreuves orales du concours « sciences économiques et sociales ».

Coordonnées pour obtenir les annales des épreuves écrites :

Direction des admissions et concours
Chambre de commerce et d'industrie de Paris
BP 31
78354 JOUY-EN-JOSAS Cedex

Lien : <http://www.concours-bce.com/annales>

Les rapports des jurys des concours littéraire et scientifique sont eux aussi accessibles :

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-litteraire/ESM-Filiere-litteraire-Rapports-de-jury>

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-scientifique/ESM-Filiere-scientifique-Rapports-de-jury>

Remerciements

La direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) remercie les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et dans la carrière des armes.

Il convient de remercier également, et de manière appuyée, l'inspection générale de l'éducation nationale pour l'appui apporté à la composition du jury.

Adresse géographique et postale :

DRHAT / bureau concours
Case n° 120
Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

¹ La possibilité d'intégrer l'ESM au niveau Bac+3, si elle demeure prévue par les textes, est suspendue *sine die* depuis 2012.

Table des matières

Avant-propos	4
Mot du président	6
1) Épreuve de français	8
2) Épreuve de mathématiques	14
3) Épreuve d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain	18
4) Épreuve d'économie approfondie	22
5) Épreuve d'anglais	32
6) Epreuve d'espagnol	36
7) Épreuve d'allemand	40
8) Épreuve d'italien	47
9) Épreuve d'arabe	50
10) Epreuve de russe	52
11) Epreuve de chinois	55
12) Épreuve de latin - grec	58
13) Épreuves de sport	61
Annexe	63

Avant-propos

Le concours « sciences économiques et sociales » offre à des étudiants² de seconde année de classes préparatoires la possibilité d'intégrer l'école spéciale militaire de Saint-Cyr afin de devenir officier de l'armée de terre tout en y poursuivant des études supérieures.

Les classes préparatoires qui offrent un enseignement dans la voie économique et sociale option économique (ECE) se trouvent tant dans des lycées militaires (Internat) que dans des lycées civils, publics ou privés.

Le règlement du concours est fixé par l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016 (JO n° 79 du 3 avril 2016, texte n° 12, signalé au BOC 17/2016) et par l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 (BOC n° 18 du 23 avril 2015, texte 6 ; BOEM 770. 1. 2).

Les épreuves d'admissibilité de ce concours se sont déroulées dans le cadre de la banque commune d'épreuves à laquelle ce concours est rattaché : http://www.concours-bce.com/presentation_concours_bce.

Elles ont permis de classer **193 candidats** (181 candidats en 2017).

Le directoire du jury a fixé la « barre » d'admissibilité à une moyenne de 11,39/20 (10,91/20 en 2017) offrant ainsi à **101 candidats** la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 39 places offertes (37 places en 2017).

Les moyennes obtenues par ces admissibles s'échelonnaient de 17,35 à 11,39/20.

Répartition des candidats admissibles

- lycées militaires : **59** candidats (71 en 2017) soit 9 filles et 50 garçons.
- lycées civils : **42** candidats (29 en 2017) soit 9 filles et 33 garçons.

23 candidats admissibles ont renoncé à se présenter aux épreuves. Parmi ces désistements, 17 garçons et 6 filles, 20 candidats issus des lycées civils et 3 issus des lycées militaires.

Les épreuves d'admission sont spécifiques au concours d'entrée à l'ESM.

Elles sont précisément décrites³ dans deux textes qu'il est impératif de bien lire pour assurer une préparation optimale :

- l'annexe I de l'arrêté susmentionné ;
- l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/CONCOURS du 17 avril 2015, publiée au *Bulletin officiel* des armées, édition chronologique n° 18, partie permanente, du 23 avril 2015.⁴

Organisées par le bureau concours (section recrutement direct et tardif) de la DRHAT, **ces épreuves se sont déroulées du 17 au 24 juin 2018** au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78).

² Pour éviter d'alourdir le texte, le rapport ne précise pas systématiquement « étudiant(e)s »/« étudiant(e) » « candidat(e)s »/« candidat(e) », « il/elle »/« ils/elles », etc. Ce choix formel ne doit pas faire oublier la place importante des jeunes filles au sein du concours, dont témoigne notamment la répartition des admissibles indiquée ci-après.

³ Ce descriptif est repris dans le présent rapport au regard de chaque épreuve et figure sous le titre de « Nature et déroulement de l'épreuve ».

⁴ https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/index.php?ldpage=1

La présidence ainsi que la vice-présidence sont tenues par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale désignés par la ministre des armées avec l'accord de la doyenne de l'inspection générale ; **l'adjoint du président est un officier supérieur de l'armée de terre.** **Les membres du jury sont des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale.** Ils évaluent la performance de chacun des candidats dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours.

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves pour assister à une réunion d'information. Ceux qui le souhaitaient se sont vu proposer un hébergement sur place, en chambre de deux⁵. Le point de restauration leur était accessible à titre onéreux.

Il est rappelé aux futurs candidats qu'ils sont impérativement attendus au jour et à l'heure fixés sur leur convocation en vue d'effectuer les formalités administratives d'accueil et que seuls des retards justifiés seront admis.

Les candidats ont été guidés, encadrés et accompagnés, durant leur temps de présence sur le site, par un personnel dédié qui a mis tout en œuvre pour que chacun soit placé dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves, dans le respect de l'équité.

Les épreuves sont publiques, même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès. Celui-ci est actuellement autorisé aux enseignants en CPGE qui en ont préalablement formulé la demande auprès du bureau concours et dans le respect de règles permettant de préserver la sérénité des candidats.

Au terme de cette session, le jury a pu établir **une liste d'admis permettant d'honorer les 39 places offertes et une liste complémentaire sur laquelle figurent en tant que de besoin 12 noms.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu une moyenne générale (écrit + oral) de 12,74/20 (12,48/20 en 2017 avec 37 places offertes). La liste complémentaire correspond aux 12 candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 12,67/20 et 12,41/20.

Au total, le concours « sciences économiques et sociales » de l'ESM permet un recrutement diversifié de très bon niveau académique, avec des candidats bien préparés, qu'ils soient issus des lycées civils ou militaires, même s'il apparaît *in fine* que les intégrants sont majoritairement issus de ces derniers.

Les meilleurs ont montré l'étendue de leurs connaissances générales et leur capacité de réflexion juste et cohérente ; ils ont fait la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations à l'oral, par leur motivation et leur dynamisme.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (la volonté, l'endurance et la résistance), les candidats admissibles sont apparus motivés et bien préparés physiquement, avec une bonne moyenne générale de 13,77/20.

⁵ Selon les disponibilités. Cette faculté est conditionnée par les obligations de sécurité et contraintes de service et peut donc ne pas être reconduite d'une année sur l'autre.

Répartition des candidats admis

- lycées militaires : **35** candidats (30 en 2017)
- lycées civils : **4** candidats (7 en 2017)
- candidats masculins : **35** candidats (33 en 2017)
- candidats féminins : **4** candidates (4 en 2017)

Mot du président du jury

Comme lors de la session précédente, la sérénité et la qualité des résultats caractérisent la session 2018 du concours « sciences économiques et sociales » d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Les préparateurs ont atteint un niveau académique fort honorable, parfois excellent, dont témoignent, dans le rapport du jury, de nombreuses expressions de satisfaction des examinateurs. Ce concours, qui n'a connu cette année ni migration de banque d'écrit, ni modifications d'épreuves, n'en connaîtra pas non plus en 2019, ce qui ne peut qu'apporter de la sérénité aux candidats et à leurs enseignants.

J'adresse mes félicitations aux admises et aux admis (sans oublier de remercier leurs professeurs pour l'efficacité des formations dispensées) : ils ont fait preuve de grandes qualités reposant sur une solide préparation universitaire et sportive. Je leur souhaite de poursuivre les études enrichissantes proposées à l'ESM et de trouver un plein accomplissement dans la carrière d'officier de l'armée de terre.

Présidant pour la deuxième année le jury du concours, j'ai à nouveau apprécié aussi bien l'engagement et le professionnalisme du bureau concours de la DRHAT et des personnels mobilisés par ce bureau que l'engagement et le professionnalisme des professeurs examinateurs. À tous (sans oublier le vice-président Dominique Obert et l'officier supérieur adjoint du président, le colonel Sylviane Chevalier), j'adresse le témoignage de ma reconnaissance.

Yves PONCELET

Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du jury du concours « sciences économiques et sociales »

Pour chaque épreuve orale, sont rappelés dans le présent rapport les attendus de l'épreuve tant au regard de l'arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr que de l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 qui fournit de précieuses indications.

Ce bilan est accompagné de conseils pour les candidats futurs et leurs préparateurs ainsi que des exemples de sujets proposés lors de cette session.

1) Épreuve de français

Coefficient 8

Cadre réglementaire

L'épreuve de français se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes contemporains à dimension ou à visée argumentative [œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)] pour en proposer une approche problématisée.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points-clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve

Le commentaire porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes, extrait d'une œuvre littéraire [œuvre(s) littéraire(s), article(s), essai(s)] de langue française du 19^e siècle à nos jours. La méthode du commentaire est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Si l'examineur propose deux textes, il s'agit de textes courts portant sur le même thème.

Le commentaire est une épreuve qui articule analyse et interprétation du texte. La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait. Il s'agit pour le candidat, dans son commentaire, de mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les ambiguïtés éventuelles du propos.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirés de genres divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

Au terme du commentaire, le candidat est invité à poursuivre l'épreuve de français sous la forme d'un entretien, ce dernier s'appuie sur le texte et les idées abordées dans la phase précédente. Il prend la forme d'un échange avec l'examineur et constitue un temps de reprise des éléments énoncés lors du commentaire. À ce titre, le candidat est invité à préciser certains points évoqués lors de son exposé et à élargir le champ de sa réflexion.

Rapport de l'examinatrice : Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI

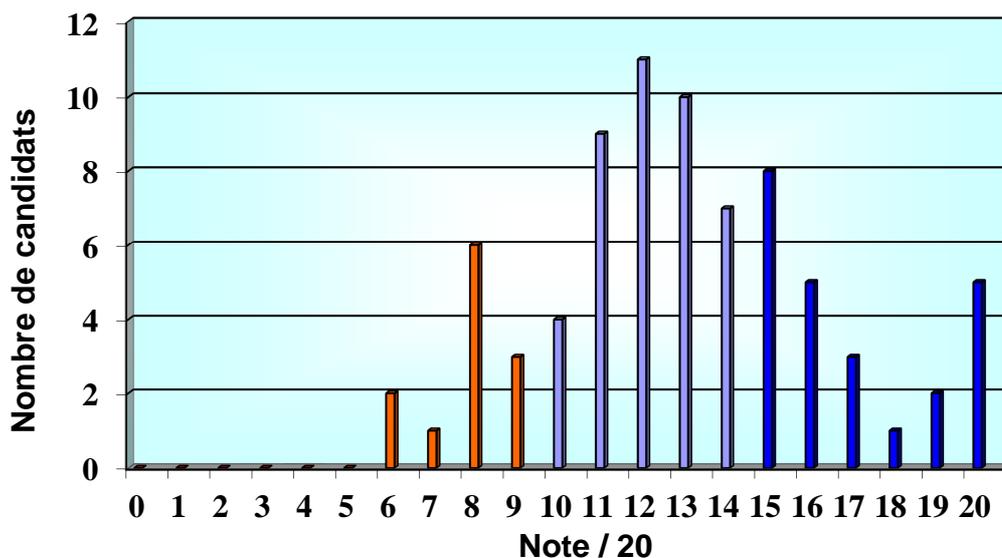
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : 77

-Note maximale obtenue : 20/20

-Note minimale obtenue : 6/20

-Moyenne : 12,99/20



Nature et déroulement de l'épreuve

La durée de la préparation est de trente minutes. Le candidat dispose d'une photocopie de l'extrait, qu'il peut annoter comme il le souhaite. Des dictionnaires des noms communs et des noms propres se trouvent dans la salle de préparation. Nous invitons les candidats à les consulter.

L'épreuve proprement dite, d'une durée de 25 minutes, se déroule en deux temps :

- un exposé autonome d'une quinzaine de minutes

L'introduction situe dans la mesure du possible l'œuvre dans son contexte d'écriture (historique, culturel, biographique), précise le sujet de l'extrait proposé et sa (ou ses) problématique(s) centrale(s).

Le candidat procède ensuite à une lecture à voix haute du texte.

La démarche de commentaire relève du choix du candidat : elle peut être linéaire, en veillant à souligner les articulations majeures de l'extrait, ou bien prendre une forme synthétique et organisée selon différents axes qui permettent de balayer le texte. Le commentaire conduit par ailleurs à convoquer à bon escient, pour éclairer et approfondir le propos, certaines approches littéraires, historiques, philosophiques, sans perdre pour autant de vue la singularité de l'extrait proposé.

La conclusion met en valeur les enjeux saillants du texte ; elle peut être l'occasion d'un rapprochement rapide et pertinent avec une autre œuvre, qui n'est pas nécessairement littéraire (film, tableau, etc.) ou avec une question de société contemporaine ;

- un entretien

L'entretien est d'abord l'occasion de revenir sur certains points de l'exposé (aucune question ne constitue un piège : elle peut inviter à corriger une erreur, à préciser un point obscur, survolé ou oublié, à rectifier une proposition hasardeuse, à approfondir ce qui a déjà été engagé dans l'exposé). Il permet également au candidat d'affiner son approche des enjeux du texte et d'élargir sa réflexion.

Commentaires généraux

L'épreuve est de toute évidence bien connue des candidats. Nous invitons cependant à consulter les rapports 2015, 2016 et 2017 qui font le point sur cette épreuve et ses modalités dans des perspectives aujourd'hui inchangées.

Nous rappelons quelques critères centraux d'évaluation :

- **une juste compréhension du texte**, indissociable de la capacité à en reformuler le sens et les directions, à éclairer si possible les points difficiles (au lieu de les contourner) ou à émettre des hypothèses à la hauteur de la richesse de l'extrait proposé (au lieu d'aplatir le sens). Il est également souhaitable de prendre le risque de questionner les zones d'ambiguïté de l'extrait, voire son opacité : savoir distinguer ce qui fait obstacle, savoir identifier et exprimer les raisons même pour lesquelles cela fait obstacle, sans nécessairement avoir en soi la solution, sont des qualités de premier plan, qui témoignent d'un rapport de réelle intelligence au texte et à sa propre activité de lecteur. Cette compréhension du texte repose bien entendu d'abord sur la maîtrise de la langue (dans sa dimension lexicale et syntaxique) ; elle engage aussi, pour atteindre un certain niveau de justesse de la lecture, une connaissance suffisante de repères littéraires, culturels, historiques fondamentaux sans laquelle le sens échappe parfois ;

- **une analyse pertinente et argumentée** : il s'agit d'être en mesure de déplier la lecture que l'on a du texte, d'être tout particulièrement attentif à son mouvement, à la façon dont la ou les significations possibles se construisent, se déploient dans une écriture. À ce titre, l'attention portée à l'écriture comme la maîtrise d'un certain vocabulaire de l'analyse sont indispensables. Rappelons qu'il s'agit de faire entendre par le commentaire le texte dans sa singularité (il convient donc de ne pas plaquer des analyses qui assimileraient par exemple tout texte déployant une idée forte à une page de littérature engagée), voire dans son originalité, ce qui n'est perceptible que si l'on est, d'une part, attentif à son écriture et, d'autre part, en capacité de le situer dans une histoire culturelle, de distinguer un peu héritages et innovations, sans se limiter à des cadres trop grossièrement définis ;

- **une pensée cohérente** : toute lecture d'un texte est une activité de réflexion, aucune ne peut se résoudre en une explication mécanique, ni en un éparpillement de remarques formelles. On attend bien au contraire du candidat qu'il construise un propos à partir duquel se dégagent les enjeux d'un texte, ses résonances avec des problématiques majeures, qui toutes, aux plans historiques, politiques, philosophiques, touchent, par un biais ou un autre, à des questions relatives à la condition humaine, au rapport de l'homme et du monde. Il s'agit en somme d'être en dialogue avec ce qui fait que ce texte est un texte important, fécond, éclairant, ou encore surprenant ;

- **une prestation dynamique** : celle-ci repose sur un propos organisé, rythmé dans une bonne gestion du temps de l'épreuve, sur une élocution claire, sur l'emploi d'un langage approprié et sur une bonne maîtrise de la langue, notamment sur le plan lexical. L'hésitation, la reprise d'une formulation que l'on trouve malheureuse ou confuse ne sont pas à proscrire par principe, bien au contraire, à condition qu'elles ne rendent pas, par leur présence trop fréquente, le propos inaudible. Important avant tout le désir de communiquer au jury sa lecture, d'engager sa parole dans le souci qu'elle soit reçue. Important aussi, dans le moment de l'entretien, les capacités d'écoute, d'ouverture et d'échange : entendre les questions posées, s'ouvrir au dialogue, entrer dans des pistes ou des angles nouveaux de lecture, avoir un recul critique sur tel ou tel point de sa propre prestation sont d'indispensables qualités.

Les meilleures prestations de cette session 2018 sont celles qui ont su témoigner, même à des degrés divers, de ces qualités. Le jury se réjouit tout particulièrement cette année du très bon niveau général des candidats, bien préparés à cette épreuve. 30 candidats ont ainsi obtenu une note égale ou supérieure à 14, et parmi eux 5 ont reçu la note maximale de 20. Qu'il y ait là un signe d'encouragement et une invitation faite aux futurs candidats à accorder durant l'année tous les efforts et toute l'attention nécessaires à la préparation de cette épreuve appelée à jouer un rôle important dans leur réussite.

Commentaires particuliers

Nous renvoyons de nouveau aux rapports précédents qui peuvent fournir de précieuses indications. Nous souhaitons ici attirer l'attention sur quelques points particuliers, tout en louant l'orientation générale de cette session : les éléments soulignés dans le rapport 2017 ont bien été pris en compte par les candidats, notamment en matière de contextualisation et de connaissances historiques.

Les candidats ne parviennent pas assez systématiquement à énoncer de manière claire ce qui constitue le propos d'un texte. Certains, noyés dans des explications complexes ou dans une paraphrase confuse, restent bien en peine de répondre à des questions simples et essentielles telles que : de quoi parle ce texte ? quel problème central aborde-t-il ? que raconte-t-il ?

Trop nombreux encore sont ceux qui abordent le texte à travers le filtre de présupposés, parfois proches du préjugé, ou selon des cadres établis et normés : la lecture s'en trouve au mieux biaisée, au pire fautive. Ainsi, partant de l'idée préconçue selon laquelle activité littéraire et argent ne sont pas « censés » faire bon ménage, un candidat peine à lire à sa juste mesure un article de Zola qui se propose de montrer le rôle libérateur de l'argent.

Peu de candidats tirent véritablement parti du genre ou des formes dans lesquels s'inscrit l'extrait proposé. Identifier qu'il s'agit d'un essai ou d'un poème en prose ne suffit pas. Il convient de montrer ce qui se trouve ainsi engagé. Une candidate, sans cesse attentive au mouvement de la pensée dans le mouvement même de l'écriture, a ainsi déployé une lecture très fine et très assurée d'un essai de Valéry consacré à l'idée d'Europe, obtenant la note maximale.

Plus globalement, on ne porte pas une attention réelle à l'écriture, à ce qui a lieu dans et par l'écriture même (qu'est-ce donc qu'un texte si ce n'est une écriture ? - celle-ci n'est pas une forme donnée à un fond) ; les remarques concernant cette écriture – quand elles existent, ce qui est loin d'être toujours le cas – relèvent de l'exercice imposé, sans en comprendre l'importance ni l'enjeu (l'écriture n'est alors qu'ornement ou pure stratégie) et cela aboutit à un saupoudrage artificiel. Ainsi faute d'avoir été suffisamment attentif à la situation d'énonciation d'un texte extrait de sa *Correspondance*, un candidat a conclu à la position anti-républicaine de George Sand et a lu à tort de l'ironie dans son souci d'« éclairer le peuple ».

La tendance a été cette année celle du commentaire organisé ou composé. Si celui-ci permet effectivement une approche synthétique du texte propice à un exposé de 15 minutes, il a trop souvent conduit à un survol ou à un éparpillement thématique de la lecture. Bien mené par les meilleurs candidats, il apparaît peut-être moins bien adapté aux candidats les plus fragiles. Une explication qui suit dans son rythme même le mouvement du texte (explication dite linéaire) laisse davantage de chance à la précision et à une compréhension fine, elle a donné en règle générale de meilleurs résultats. Ainsi, l'analyse d'un court poème de Lamartine, intitulé « Ferrare », extrait des *Méditations poétiques*, a envisagé le déroulement de l'idée

dans son étroite relation avec la structure strophique, permettant ainsi de mettre à jour les paradoxes de la relation au génie et l'évolution de la situation du « je ».

Enfin, on note cette année une moindre place accordée aux mises en relation des questions soulevées par l'extrait avec leur approche dans d'autres domaines – sociologie, histoire, philosophie, politique, autres arts – alors que celles-ci peuvent à la fois éclairer et enrichir la lecture. Si celles-ci pouvaient occuper les années passées une place telle qu'elles occultaient parfois la présence même du texte proposé, leur effacement actuel tend à aplatir la lecture au lieu de l'engager dans une résonance féconde. Il s'ensuit une forme de repliement du texte sur lui-même et des explications parfois un peu ternes ou superficielles. Nous encourageons donc les candidats à ne pas négliger ce dialogue entre la littérature et les autres arts, entre la littérature et les savoirs, entre la littérature et le monde. Un extrait des *Années* d'Annie Ernaux proposé lors de cette session aurait ainsi gagné à être davantage éclairé, dans sa dimension sociologique, par son croisement avec les sciences sociales.

Reste la question de l'entretien qui suit l'exposé personnel. Celui-ci doit rester un échange. Certains candidats, sans doute soucieux de ne pas se cantonner à des propos trop elliptiques, développent à l'excès leur réponse, parfois même au-delà de la question posée, ce qui ne permet guère de relancer le dialogue dans le temps imparti. Là encore nous les invitons à un juste équilibre en favorisant une réponse certes argumentée, mais aussi concise et précise.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Nous engageons les candidats à construire durant leurs deux années de classes préparatoires une culture ouverte et une pratique de l'oral qui leur permettront sans nul doute d'affronter cette épreuve appelée à jouer un rôle essentiel dans leur réussite, et dans laquelle, nous avons plaisir à le redire, d'excellents résultats ont été de nouveau obtenus lors de cette session 2018.

Sujets de la session 2018 (œuvres dont ont été extraits les textes proposés) :

Honoré de Balzac, *Traité de la vie élégante*, 1830
Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, 1832
Victor Hugo, *Littérature et philosophie mêlées*, 1834
Honoré de Balzac, *Les Illusions perdues*, 1837-1843
Jules Michelet, *Le Peuple*, 1846
Alphonse de Lamartine, *Méditations poétiques*, 1849
François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1849-1850
George Sand, *Correspondance*, 1836-1847
Charles Baudelaire, « Le Public moderne et la photographie », *Salons* 1859
Alfred de Vigny, *Les Destinées*, 1864
Charles Baudelaire, *Le Spleen de Paris : Petits poèmes en prose*, 1869
Victor Hugo, *L'année terrible*, 1872
Émile Zola, *La Littérature et la République*, 1879
Émile Zola, *L'argent dans la littérature*, 1880
Guy de Maupassant, « La politesse », article du *Gaulois*, 1881
Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, 1881 (posthume)
Paul Valéry, *Variété I*, 1924
Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu, Le Temps retrouvé*, 1927
André Gide, *Retour de l'U.R.S.S.*, 1936
Albert Camus, *Noces*, 1938.
Paul Valéry, *Tel quel*, « Choses tues », 1941

Louis Aragon, *Les Yeux d'Elsa*, 1942.
Aimé Césaire, *Cahier de retour au pays natal*, 1947
Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la littérature ?*, 1948
Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, 1949
Albert Camus, *Discours de réception du prix Nobel de littérature*, 1957
Roland Barthes, *Mythologies*, 1957
Benoîte Groult, *Ainsi soit-elle*, 1975.
Roland Barthes, *Texte de la leçon inaugurale prononcée le 7 janvier 1977 au Collège de France*
Bernard-Marie Koltès, *Quai ouest*, 1985
Marguerite Duras, *La Vie matérielle : Marguerite Duras parle à Jérôme Beaujour*, 1987
Jean-Pierre Vernant, *Entre mythe et politique*, 1996
Belinda Cannone, *Le Sentiment d'imposture*, 2005
Dominique Fourcade, *Citizen Do*, 2008
Annie Ernaux, *Les Années*, 2009
Camille De Toledo, *L'inquiétude d'être au monde*, 2011.
Frédéric Boyer, *Quelle terreur en nous ne veut pas finir ?*, 2015
Olivier Cadiot, *Histoire de la littérature récente (Tome 2)*, 2016
Éric Vuillard, *L'ordre du jour*, 2017

2) Épreuve de mathématiques

Coefficient 6

Cadre réglementaire

L'épreuve de mathématiques consiste en une interrogation portant sur le programme des classes préparatoires de première et de seconde année, voie économique.

Explication de l'épreuve

L'épreuve consiste en une interrogation sur le programme des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce de la voie EC option économique, première et deuxième année. Conformément à ce programme, l'épreuve peut inclure des questions d'algorithmique en utilisant le langage Scilab.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes et d'un temps de passage de 25 minutes, ledit passage se déroulant au tableau.

Pour cette épreuve, les matériels suivants sont mis à disposition des candidats :

- un matériel informatique pour le temps de préparation, ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés, notamment « GéoGebra » et « Scilab » ;
- une calculatrice.

Une clé USB est disponible pour que le candidat puisse transporter ses programmes de la salle de préparation à celle où se déroule l'interrogation.

Rapport de l'examineur : Monsieur Stéphane CAPDEVIELLE

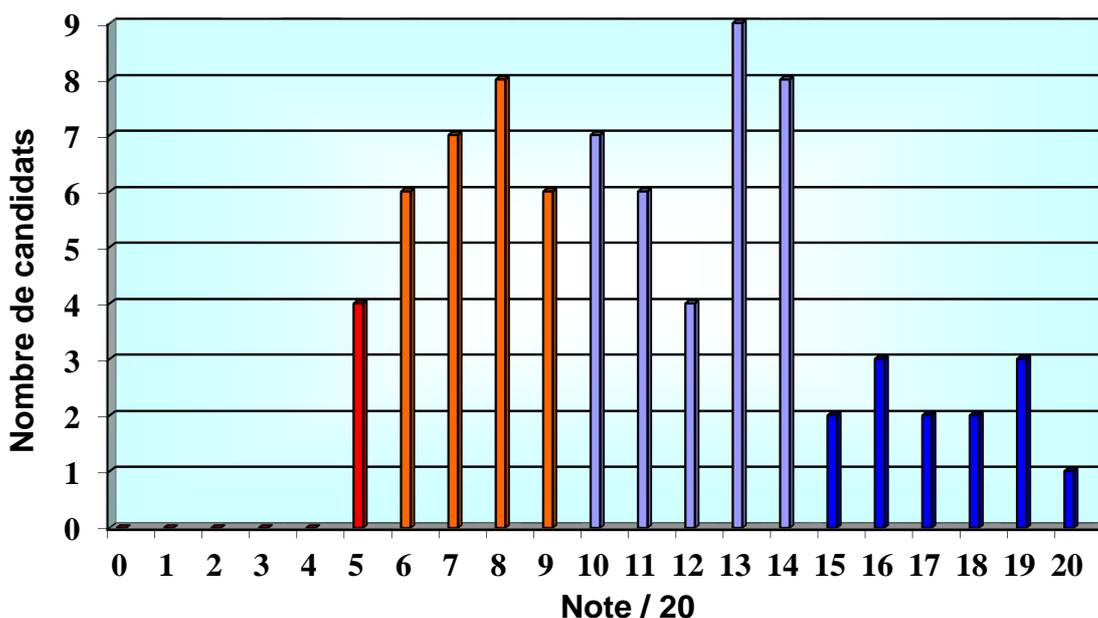
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **78**

-Note maximale obtenue : **20/20**

-Note minimale obtenue : **5/20**

-Moyenne : **11,03/20**



Commentaires généraux

Cette année encore, les candidats se sont bien préparés à cette épreuve. Globalement, ces derniers ont trouvé un bon équilibre entre explications orales et écrites, et ont utilisé le tableau à bon escient. Presque tous les candidats ont en effet fait l'effort d'expliquer oralement leurs raisonnements et leurs idées, détaillant au tableau les passages plus techniques.

Il s'agit donc d'une évolution positive, qui peut toutefois être consolidée :

- les explications orales ont donné lieu à de nombreuses erreurs de formulation et de vocabulaire : ainsi a-t-on parlé de « la » base d'un espace vectoriel, de « la dimension » d'un endomorphisme, de « l'intersection » de probabilités... ;
- si les théorèmes et propriétés essentiels du cours ont, pour la plupart, été bien utilisés, ce n'est pas le cas des définitions, généralement assez mal connues. Peu de candidats ont été capables de rappeler correctement des définitions simples, comme la notion de valeur propre, de sous-espace vectoriel, de matrice diagonalisable.

Commentaires particuliers

- **Cours** : Les sujets comportaient tous un premier exercice pouvant consister à rappeler un résultat de cours ou en une application directe de celui-ci. Ces questions ont globalement été bien traitées, y compris dans l'énoncé complet de théorème, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

- **Algèbre** : Les matrices ont généralement été bien manipulées, mais ce n'est pas le cas des applications linéaires. Par exemple, les candidats n'ont eu aucun mal à montrer qu'un polynôme est annulateur d'une matrice, mais ont eu beaucoup plus de difficultés dans le cas d'un endomorphisme. Un nombre non-négligeable de candidats a éprouvé des difficultés à montrer qu'une application donnée est un isomorphisme, y compris en dimension finie. La traduction d'une application linéaire sous forme matricielle (et réciproquement) a également posé problème.

- **Analyse** : Les études de suites et de fonctions n'ont pas révélé de problèmes notables, à l'exception d'erreurs de calcul et d'étourderies. Néanmoins, comme l'an dernier, l'étude de la convergence d'une intégrale ou d'une série a souvent été mal traitée, ou avec trop peu de rigueur. Trop de candidats manipulent des sommes de séries ou des intégrales impropres sans avoir étudié leur convergence, en écrivant par exemple que

$$\sum_{n=1}^{+\infty} \frac{e^{\frac{1}{n}} - 1}{n} = \sum_{n=1}^{+\infty} \frac{e^{\frac{1}{n}}}{n} - \sum_{n=1}^{+\infty} \frac{1}{n}$$

Il est important de différencier la somme d'une série convergente de la série elle-même.

- **Probabilités** : Les candidats ont éprouvé des difficultés en ce qui concerne les probabilités discrètes, particulièrement dans la compréhension d'un énoncé et son interprétation en termes de variables aléatoires et d'événements. On note aussi un manque d'efficacité lors de l'étude de l'espérance d'une variable aléatoire Z fonction d'une autre (étude de l'espérance de $Z = \frac{U}{1+U^2}$ où U suit une loi uniforme sur $[0; 1[$, par exemple), où de nombreux candidats cherchent la loi de Z au lieu d'utiliser le théorème de transfert.

- **Scilab** : Par rapport aux années passées, beaucoup de candidats ont essayé, avec un succès variable, de traiter les questions portant sur Scilab et l'algorithmique. Les concepts fondamentaux (instructions conditionnelles, boucles et fonctions) mériteraient d'être davantage travaillés, particulièrement l'écriture et l'utilisation de fonction. En effet, peu de candidats ont su écrire et/ou utiliser « une fonction Scilab nommée X , prenant en argument un entier naturel n et renvoyant une simulation de X_n », même en sachant simuler X_n . A noter

également que la majorité des candidats ont écrit leur programme au tableau ou l'ont expliqué oralement, mais sans utiliser l'ordinateur disponible et sans programme effectif.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Sans surprise, cette épreuve (comme toutes les autres) demande une préparation régulière et sérieuse tout au long du cursus préparatoire (et avant). Cette préparation comprend deux volets :

- **l'apprentissage et l'assimilation des notions du cours** : il est indispensable de bien connaître son cours (ce qui inclut les définitions !). Pour faciliter et enrichir ce travail, il peut être utile de contextualiser ce dernier, par exemple en se créant une liste d'exemples, contre-exemples ou applications simples et représentatifs. Se renseigner sur le contexte historique pendant lequel une notion est née ou a évolué peut aussi permettre de donner du « liant » au cours, et ainsi de le démystifier.

- **les exercices** : les exercices et exemples du cours doivent être connus et maîtrisés, mais ils ne représentent que la base de ce volet. Il est très profitable pour les candidats de se mettre régulièrement « en danger » en cherchant, avec une difficulté croissante, des exercices qui ne sont pas des applications directes du cours. La capacité d'un candidat à s'adapter à un problème nouveau est une qualité très importante et constitue une bonne partie de la notation.

Il faut garder en tête que cette épreuve est orale : s'entraîner à expliquer oralement ses raisonnements, en veillant à être le plus clair possible et à utiliser le vocabulaire adapté, est aussi un exercice très bénéfique qu'il est utile de pratiquer, même en dehors des heures de khôlle. De plus, la réactivité d'un candidat face aux difficultés, à ses propres erreurs et aux remarques du jury fait partie intégrante de la notation.

Exemples de sujets

Sujet 1

Exercice 1 : Soit $A \in \mathcal{M}_3(\mathbb{R})$ diagonalisable telle que $A^2 - 2A + I_3 = 0_3$, où I_3 et 0_3 désignent respectivement la matrice identité et la matrice nulle de $\mathcal{M}_3(\mathbb{R})$. Quelles sont les valeurs propres de A ? Montrer que $A = I_3$.

Exercice 2 : On se place dans un espace probabilisé (Ω, \mathcal{A}, P) . On définit une variable aléatoire X à valeurs dans \mathbb{N}^* telle que :

$$\forall n \in \mathbb{N}^*, P([X = n]) = a \times \ln \left(\frac{1 + \frac{2}{n}}{1 + \frac{2}{n+1}} \right)$$

où a est un réel. Pour tout réel x , on notera $[x]$ la partie entière de x .

1. Déterminer a .
2. Montrer que, lorsque n tend vers $+\infty$:

$$\ln \left(\frac{1 + \frac{2}{n}}{1 + \frac{2}{n+1}} \right) \sim \frac{2}{n^2}$$

3. X admet-elle une espérance ? Une variance ?
4. On considère une variable aléatoire U suivant une loi uniforme sur $[0; 1[$ et on pose

$$Y = \left\lfloor \frac{2}{3^{1-U} - 1} \right\rfloor$$

Montrer que Y et X ont même loi.

5. Proposer une fonction Scilab nommée X retournant une simulation de X .

Sujet 2

Exercice 1 : Rappeler la définition de la loi de Poisson de paramètre $\lambda > 0$. On donnera l'espérance et la variance associées.

Exercice 2 : On considère la matrice $T = \begin{pmatrix} 0 & 0 \\ 1 & 0 \end{pmatrix}$.

1. Déterminer l'ensemble $\mathcal{C}(T)$ des matrices $M = \begin{pmatrix} a & b \\ c & d \end{pmatrix} \in \mathcal{M}_2(\mathbb{R})$ qui commutent avec T , c'est-à-dire telles que $MT = TM$.

On considère une matrice $A \in \mathcal{M}_2(\mathbb{R})$ non nulle et telle que $A^2 = 0$, ainsi que l'endomorphisme f de \mathbb{R}^2 dont A est la matrice relativement à la base canonique de \mathbb{R}^2 .

2. Justifier qu'il existe un vecteur $x \in \mathbb{R}^2$ tel que $f(x) \neq 0$. Montrer que $\mathcal{B} = (x, f(x))$ est une base de \mathbb{R}^2 et écrire la matrice de f relativement à cette base.
3. En déduire qu'il existe $P \in \mathcal{M}_2(\mathbb{R})$ inversible telle que $A = PTP^{-1}$.
On note $\mathcal{C}(A)$ l'ensemble des matrices $M \in \mathcal{M}_2(\mathbb{R})$ qui commutent avec A .
4. Soit $M \in \mathcal{M}_2(\mathbb{R})$. Montrer que :

$$M \in \mathcal{C}(A) \Leftrightarrow P^{-1}MP \in \mathcal{C}(T)$$

5. Déterminer $\mathcal{C}(A)$: on montrera en particulier que $\mathcal{C}(A)$ est un espace vectoriel et on en donnera une base.

3) Épreuve d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain (ESHMC)

Coefficient 12

Cadre réglementaire

L'épreuve d'économie, sociologie et histoire consiste à :

- exposer oralement la réponse à une question tirée au sort et portant sur l'un des thèmes inscrits au programme des classes préparatoires de première et de seconde année, voie EC option économique ;
- puis, dans le cadre d'un entretien, répondre aux questions de l'examineur portant sur l'exposé ou sur l'acquisition d'instruments d'analyse et de certaines clés indispensables à la compréhension du monde contemporain.

Explicitation de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise par les candidats des principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique, des éléments de base, méthodes et démarches de la sociologie, ainsi que leur capacité à mobiliser et mettre en perspective de façon pertinente les principaux phénomènes économiques et sociaux depuis le début du 19^e siècle.

Les candidats doivent être capables d'expliquer les faits économiques et sociaux par l'analyse ou éclairer l'analyse par les faits ainsi que de mener une réflexion approfondie sur des questions du monde contemporain.

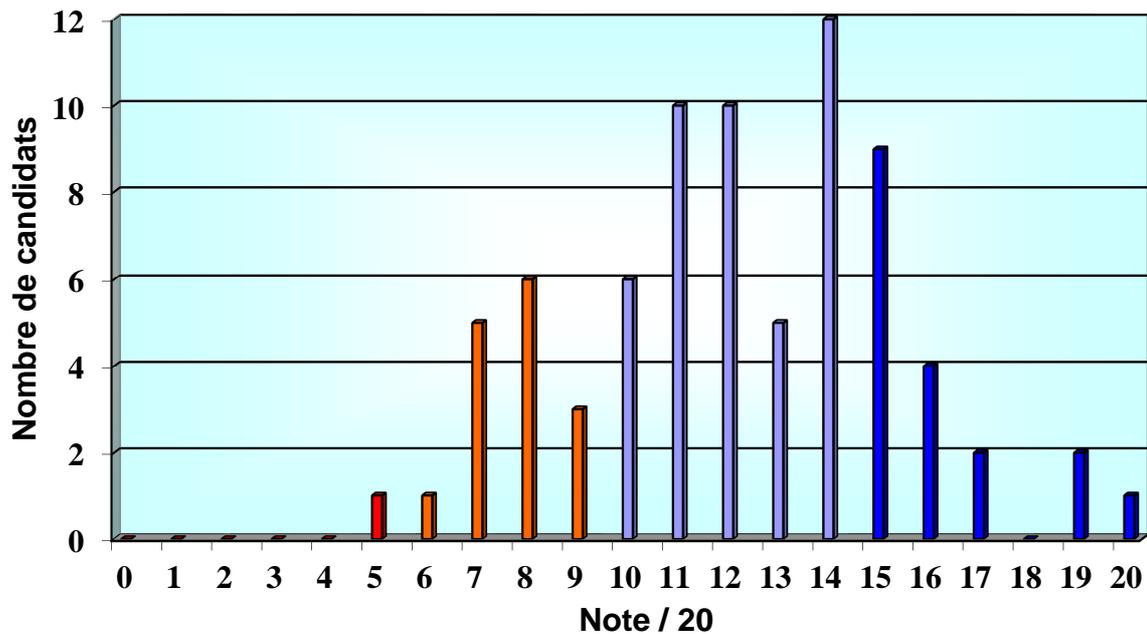
L'épreuve consiste ainsi dans un premier temps en un exposé oral d'une dizaine de minutes, apportant une réponse à une question tirée au sort et portant sur l'un des thèmes inscrits au programme des deux années de classes préparatoires.

Dans un second temps, le candidat est invité à répondre, dans le cadre d'un entretien, aux questions de l'examineur portant sur l'exposé ou sur l'acquisition d'instruments d'analyse et de certaines clés indispensables à la compréhension du monde contemporain.

Rapport de l'examineur : Monsieur Vincent BAROU

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **77**
- Note maximale obtenue : **20/20**
- Note minimale obtenue : **5/20**
- Moyenne : **12,14/20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve d'ESHMC consiste à proposer oralement (après un temps de préparation de trente minutes), pendant une dizaine de minutes (maximum quinze), une **démonstration construite** portant sur un sujet conçu dans le cadre du programme, articulé en quatre modules : « *Les fondements de l'économie et de la sociologie* », « *Croissance et développement du XIX^e siècle à nos jours* », « *La mondialisation économique et financière* », « *Déséquilibres, régulation et action publique* ». On rappellera que ces modules sont eux-mêmes structurés en différents items. Les sujets proposés aux candidats portent donc sur **l'ensemble du programme d'ESHMC des deux années de classe préparatoire**.

Lors de l'entretien suivant l'exposé du candidat, différentes questions sont posées portant sur certains aspects de l'argumentation proposée, sur la ou les parties du programme sur lesquelles porte le sujet et sur d'autres parties du programme d'ESHMC.

Un tableau est à la disposition des candidats.

Commentaires généraux

Les résultats de l'épreuve d'ESHMC sont globalement satisfaisants (moyenne de 12,14 avec un écart-type de 3,17). La plupart des étudiants a préparé de manière sérieuse et efficace cette épreuve. Certaines prestations sont de haut niveau (23,4 % des notes s'échelonnent de 15 à 20) voire de très haut niveau. Cependant, près d'un étudiant sur cinq (20,8 %) a obtenu une note inférieure à 10. Cela témoigne le plus souvent d'un manque de maîtrise des connaissances du programme ne permettant pas de mener une réflexion argumentée et de répondre au final à la problématique. Les exigences formelles consistant à présenter un exposé à partir d'une introduction, d'un développement structuré en deux ou trois parties elles-mêmes divisées en sous-parties et d'une conclusion sont globalement satisfaites. La règle de temps a été respectée pour la très grande majorité des candidats. Une minorité a cependant présenté un exposé d'une durée inférieure à 10 minutes, qui s'est le plus souvent accompagné d'une prestation globale de faible qualité. La qualité de l'expression orale est globalement satisfaisante.

Commentaires particuliers

Un certain nombre de conditions doit être rempli afin de réussir au mieux l'épreuve d'ESHMC.

Les termes importants du sujet doivent être définis précisément en introduction de manière à cadrer au mieux le développement qui suit. Certains candidats omettent cette étape, qui pourtant est capitale. La **mise en perspective historique** est aussi nécessaire dans l'introduction, même pour des sujets *a priori* orientés vers des problèmes plus contemporains. Ces deux conditions sont nécessaires pour **faire émerger les principaux enjeux du sujet et proposer une problématique**. Un simple rappel du sujet en l'état, lorsque celui-ci est posé sous forme interrogative, ne peut donc suffire.

Le développement doit mobiliser des connaissances de manière structurée. **Ce ne sont pas les connaissances du candidat qui doivent guider son exposé mais la problématique présentée en introduction qui doit guider le choix des connaissances à mobiliser**. Énoncer le contenu de fiches de cours apprises plus ou moins par cœur ne peut être acceptable. Cela conduit le plus souvent à un « effet catalogue », dans lequel les arguments se suivent sans forcément de liens entre eux ni avec la problématique. Il s'agit d'une épreuve de réflexion et non de récitation.

On notera que certains exposés se réduisent à une longue liste d'auteurs et de références théoriques et manquent par conséquent d'approfondissement des arguments et d'explicitation des mécanismes. Il semble nécessaire de rappeler qu'un exposé bien construit implique un **aller-retour entre théories et faits** dans chacune des parties.

Enfin, certains candidats ont utilisé opportunément des éléments du cours d'économie approfondie pour alimenter leur argumentation (par exemple le modèle IS-LM pour illustrer l'effet d'une politique conjoncturelle). Lorsque les candidats ont été amenés à réaliser des graphiques au tableau, cela a été globalement réussi. On peut regretter cependant que certains tracent les axes puis les courbes avant de réfléchir longuement aux variables à noter sur les axes. Cela dénote souvent d'un manque de compréhension des mécanismes.

La conclusion doit permettre une **synthèse des principaux arguments** mobilisés dans le développement mais ne peut s'y réduire. **Une réponse à la problématique est attendue**. Certains étudiants l'oublient. Une ouverture est bienvenue.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

L'épreuve d'ESHMC repose sur un programme conséquent étudié tout au long des deux années de classe préparatoire. L'apprentissage du cours ne peut donc se faire que régulièrement. Il doit permettre d'approfondir progressivement certaines questions et de faire le lien entre différents items du programme afin de donner du sens aux connaissances. Les éléments théoriques doivent être systématiquement mis en relation avec les faits. Afin de présenter des définitions justes et d'utiliser un vocabulaire approprié et précis, il est vivement conseillé aux étudiants de travailler sur des dictionnaires adéquats dès la première année. Il sera aussi bénéfique aux étudiants de connaître les ordres de grandeur de variables utilisées couramment en ESHMC telles que, par exemple, le taux de chômage, la croissance économique ou le taux de pauvreté. Un suivi régulier de l'actualité est aussi utile.

Exemples de sujets

Comment expliquer le chômage français contemporain ?

Le concept de classe sociale est-il pertinent pour analyser les sociétés contemporaines ?

« *L'injonction la plus controversée de ces dernières années porte sans aucun doute sur la réduction à marche forcée des déficits publics afin de revenir rapidement dans les clous prévus par le Pacte de stabilité et de croissance.* » (Artus Patrick et Virard Marie-Paule, 2017). Vous commenterez cette citation.

Chaque crise financière est-elle singulière ?

Une firme a-t-elle toujours intérêt à réaliser un investissement direct à l'étranger ?

Doit-on lutter contre la pauvreté ?

4) Épreuve d'économie approfondie

Coefficient 6

Cadre réglementaire

L'épreuve consiste en une interrogation permettant la vérification de l'assimilation par les candidats des fondements de l'analyse économique.

Elle peut comporter de courts exercices pratiques. Elle porte sur le programme des classes préparatoires de première ou de seconde année, voie économique.

Explication de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise par les candidats des modes de raisonnement et des concepts microéconomiques et macroéconomiques ainsi que des principes essentiels de la comptabilité nationale.

Au-delà de la résolution technique des exercices, les candidats doivent être capables d'expliquer de façon rigoureuse les raisonnements et concepts mobilisés.

Rapport de l'examinateur : Monsieur Xavier ENSELME

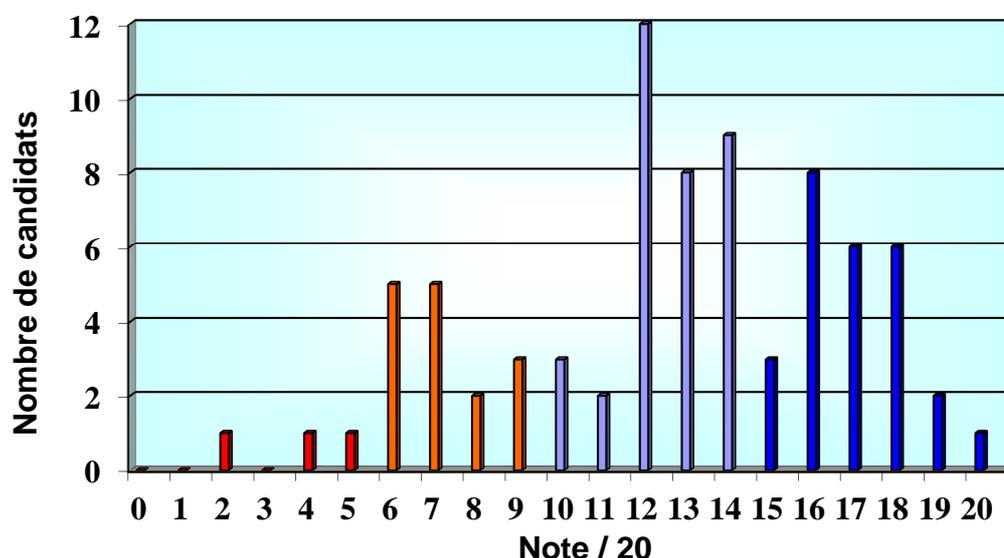
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **67**

-Note maximale obtenue : **20/20**

-Note minimale obtenue : **02/20**

-Moyenne : **12,64/20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve d'économie approfondie consiste en une interrogation permettant de vérifier que les candidats maîtrisent les rudiments de la microéconomie et de la macroéconomie, tels qu'ils sont prévus dans les programmes d'économie approfondie en première et deuxième année de CPGE ECE. On attend des candidats qu'ils maîtrisent les définitions, les concepts et les modèles essentiels de l'analyse économique. L'épreuve ne se résume pas en une résolution

technique d'exercices car les candidats doivent savoir expliciter les raisonnements, démontrer les théorèmes qu'ils mobilisent et apprécier la portée de leurs résultats. Le recours aux outils mathématiques est fréquent mais ne constitue jamais une fin en soi.

Les candidats disposent de 30 minutes de préparation. Le temps de restitution (25 minutes) est consacré à la présentation par le candidat de sa démarche et des résultats obtenus. Chaque sujet comporte toujours deux parties :

- un exercice impliquant une résolution numérique ;
- une question théorique demandant la réalisation d'un graphique ou bien l'explicitation d'un graphique proposé dans l'énoncé. Le support de cette partie peut être un court texte issu de la presse économique, d'un essai non technique.

Les candidats doivent systématiquement définir les termes économiques mobilisés et s'attendre à présenter les hypothèses des modèles qui leur servent à résoudre des problèmes relatifs à l'équilibre macroéconomique ou à la décision des agents. Systématiquement, les sujets comprennent une partie de microéconomie et une partie de macroéconomie (ou comptabilité nationale).

S'agissant d'un oral, il est demandé au candidat de réagir aux questions posées qui ont pour objectif de lui faire préciser une notion ou d'indiquer une résolution pertinente de l'exercice proposé (quand la solution avancée est fautive). Comme il s'agit moins d'une habileté mathématique que d'un raisonnement économique, l'évaluation porte plus sur la cohérence du raisonnement que sur les applications numériques.

Commentaires généraux

Le raisonnement économique qui est évalué au cours de cette épreuve mobilise quatre compétences fondamentales que l'on illustrera à l'aide d'exemples.

Pour comprendre les énoncés et être capable de répondre aux questions, il faut s'appuyer sur un vocabulaire économique précis. À cet égard, on peut être surpris que de nombreux candidats hésitent sur le sens de termes fréquemment rencontrés en économie approfondie et ESHMC, ce qui laisse entendre que l'apprentissage repose sur des bases fragiles : taux d'intérêt réel/nominal, élasticité, fonction (de production, de demande,...), rendement factoriel/rendement d'échelle, équilibre de Nash, équilibre pareto-optimal, effet de richesse, demande globale ou agrégée (souvent confondue avec la demande ou l'offre totale), accélérateur (confondu avec le multiplicateur), anticipation, variable/paramètre, endogène/exogène, évolution en volume / en valeur, valeur ajoutée, différence entre bénéfice et recette, bien public, PIB potentiel. Il en résulte, au mieux, un flou dans l'argumentation et surtout beaucoup d'errements dans le choix des modèles ou des interprétations. L'usage régulier d'un dictionnaire de sciences économiques est indispensable.

La capacité à démontrer des théorèmes simples ou des règles permettant de résoudre les exercices : à défaut d'une démonstration formelle, le candidat doit pouvoir expliquer pourquoi, à l'équilibre, $TMS =$ rapport des prix en illustrant ses affirmations par un graphique. De même, en comprenant pourquoi $Y = C+I+G$ sur le marché des biens et services et à l'équilibre, on évitera de s'appuyer sur des « formules » aussi souvent répétées qu'incompréhensibles qui conduisent à des erreurs systématiques (ainsi T n'est pas une opération sur biens et services et ne doit pas apparaître à la suite des termes de l'égalité citée). Concernant la fonction de Cobb-Douglas, une question portant sur les rendements d'échelle ne peut être évacuée en faisant remarquer que la somme des exposants en donne la nature. Enfin, le multiplicateur de dépenses publiques n'est pas toujours égal à $1/1-c$; cela dépend de la

structure du modèle, en particulier de l'ouverture des économies et de l'inclusion d'une fonction d'imposition.

Concernant les mécanismes économiques, le jury attend une cohérence dans la démonstration à partir d'hypothèses explicitées. Par exemple, la représentation de OA a donné lieu à de multiples variantes : verticale, croissante, horizontale, coudée, de long et de court terme. Il n'y a pas d'attendu impératif mais le candidat doit tracer une courbe cohérente avec sa démonstration (qui peut être keynésienne, néoclassique ou de la synthèse à condition de l'assumer). Par ailleurs, le choix de l'inclinaison de BP doit correspondre aux hypothèses formulées préalablement quant à la mobilité des capitaux. Évoquée avec pertinence, l'équation de Cambridge ($Mv = kpY$) est souvent mobilisée en macroéconomie mais il est nécessaire de connaître les hypothèses de manière à pouvoir passer de l'égalité à la causalité.

Enfin, les candidats sont systématiquement invités à illustrer leur raisonnement par un graphique qui permet de visualiser des mécanismes (par exemple les effets de revenu et de substitution), de comparer des équilibres statiques (macroéconomie) et de comparer des hypothèses relatives au comportement des agents (forme de la courbe de Phillips selon les anticipations des agents).

Ces attentes primordiales respectées, les meilleures notes ont été attribuées à des candidats disposant de deux qualités supplémentaires :

- la connaissance des enjeux économiques et des ordres de grandeur des grandes économies de l'OCDE, qui permet de comprendre l'intérêt d'une modélisation qui ne se limite pas à vérifier la capacité à dériver des fonctions de deux variables (bien que la connaissance de la dérivation des fonctions puissance puisse aider...). L'économie approfondie aide à saisir les enjeux des politiques sectorielles ; ainsi des sujets ont-ils porté sur la politique du logement, l'effet de l'irruption des plateformes de réservation sur le marché de la mobilité ou l'économie de la connaissance. De nombreuses politiques conjoncturelles peuvent aussi être illustrées à l'aide des modèles macroéconomiques au programme, de la Déflation des années 30 et les politiques de la demande jusqu'à la Grande récession et les politiques de détente quantitative menées par les banques centrales. Les candidats sont interrogés sur le montant du SMIC, du PIB, le niveau des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB, les périodes correspondant à l'accélération de la libéralisation financière en relation avec la pente de BP ;
- la capacité à suggérer une mise en perspective (par exemple en expliquant comment la théorie keynésienne a été réinterprétée après la Seconde Guerre mondiale) et à prolonger l'exercice par un questionnement méthodologique (en interrogeant le statut des variables du modèle, par exemple).

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats interrogés remplissent convenablement les exigences de l'épreuve, comme en témoigne la moyenne au cours des quatre dernières sessions. Il est donc possible de progresser en ne perdant pas de vue que les acquis de l'économie approfondie sont essentiels pour maîtriser les mécanismes mobilisés en cours d'économie, sociologie et histoire. Un apprentissage combiné et régulier des savoirs présents à l'intersection des deux disciplines ne peut manquer de donner lieu à une prestation de qualité. Les exercices et questions théoriques posés en économie approfondie ont été conçus pour valoriser cette acquisition méthodique et récompenser une compréhension personnelle plus qu'une récitation.

Il est donc judicieux d'acquérir conjointement des connaissances en ESHMC et en économie approfondie et de ne pas attendre le dernier moment pour réviser cette dernière. D'une part

car les deux disciplines se complètent et d'autre part parce que l'économie approfondie exige une pratique régulière pour mémoriser les techniques de l'analyse économique.

Par ailleurs, l'attitude des candidats est particulièrement positive et témoigne souvent d'un désir de comprendre, même dans la situation stressante du concours.

Exemples de sujet

En mobilisant quelques exemples de sujets posés, on voudrait illustrer les attendus.

1. Consommation & épargne

Dans un pays fictif, le revenu disponible et la consommation évoluent de la manière suivante (grandeurs en milliards d'euros) :

Années	Dépenses de consommation (C)	Revenu disponible (Y)
1	170	200
2	210	250
3	250	300
4	290	350
5	330	400
6	370	450

A. Dans le plan (Y,C) représenter la fonction de consommation.

B. Trouver l'équation de la fonction de consommation.

C. Définir l'épargne et trouver l'équation de la fonction d'épargne. Faire apparaître l'épargne sur le graphique précédent.

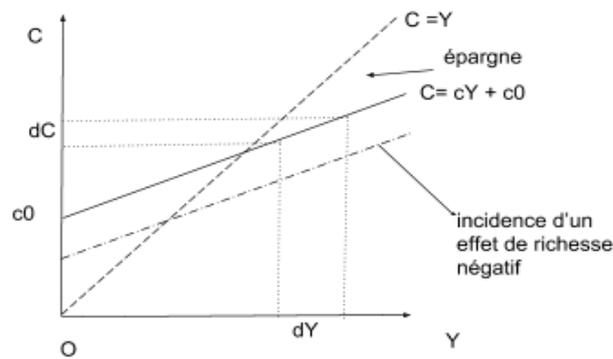
D. Si les marchés financiers connaissent une brutale chute du prix des actifs, comment évolue la courbe de consommation ? Illustrer graphiquement et expliquer.

Corrigé

A. En reportant les points dans le plan (Y, C) on remarque que les points sont alignés. La consommation est donc une fonction affine du revenu disponible. La fonction est croissante :

$$C = f(YD), \text{ avec } f' > 0.$$

B.



C. La fonction de consommation s'apparente à une relation keynésienne de la forme

- $C = cY_D + c_0$,
- avec deux paramètres c : propension marginale à consommer
 $c = dC/dY$
 $0 < c < 1$ selon la "loi psychologique fondamentale" énoncée par Keynes
 c_0 : consommation incompressible
- avec une variable, le revenu disponible $Y_D = Y - T$ où T représente les impôts.

L'existence d'une relation affine permet de sélectionner deux points par lesquels passent la droite et d'écrire un système :

$$170 = 200c + c_0 \quad [1]$$

$$210 = 250c + c_0 \quad [2]$$

On en déduit en soustrayant [1] à [2] :

$$40 = 50c$$

$$c = 0,8$$

En remplaçant dans une des égalités, il vient

$$c_0 = 10.$$

La fonction de consommation s'écrit

$$C = 0,8Y_D + 10.$$

D. Dans l'analyse keynésienne l'épargne est un résidu tel que

$$S = Y_D - C$$

L'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consommée.

$$S = Y_D - 0,8Y_D - 10$$

$$S = 0,2Y_D - 10$$

La propension marginale à épargner, s , vaut 0,2.

$$c + s = 1$$

La fonction de consommation keynésienne n'intègre qu'une seule variable de flux, le revenu disponible courant. Pour analyser l'incidence des chocs financiers, il faut introduire une variable de stock, le patrimoine détenu par l'agent, de sorte que la fonction de consommation devient

$$C = f(Y_D, \Omega)$$

où Ω est le montant du patrimoine des agents tel qu'il est valorisé par les marchés financiers.

On a vu que

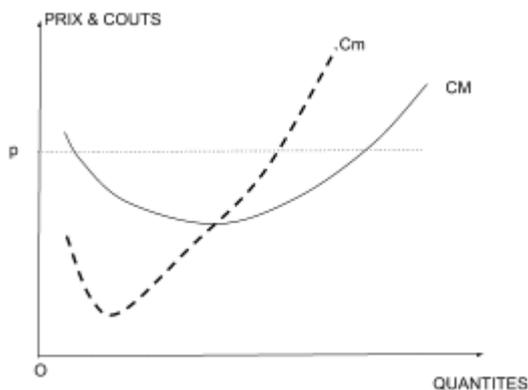
$$f_{Y_D}' > 0$$

Lorsque le patrimoine se valorise (le portefeuille enregistre des plus-values latentes) le ménage n'a pas besoin d'épargner pour se constituer un patrimoine qui s'apprécie. Il épargne moins, sa consommation augmente. Toutes choses égales par ailleurs, la courbe de consommation, représentée dans le plan (Y,C) se déplace vers la gauche. En revanche, en cas de choc financier négatif, le portefeuille subit des moins-values latentes négatives. Les ménages doivent épargner plus afin de reconstituer la valeur de leur patrimoine. La courbe représentative de la fonction de consommation se déplace vers la droite. Ces effets de portefeuille sont d'autant plus marqués que l'épargne financière des ménages se développe. Les effets peuvent être étendus à la richesse immobilière et à l'incidence des bulles spéculatives sur la consommation des ménages des pays avancés.

2. La concurrence

Le graphique suivant illustre les coûts et le prix d'une entreprise à court terme. Le marché est un marché de concurrence pure et parfaite.

Cm : coût marginal / CM : coût moyen / p: prix du marché



- Quelle quantité produira l'entreprise ?
- Faire apparaître sur le graphique la recette totale de la firme, son coût total et son profit.
- Expliquer pourquoi une firme ne peut percevoir de surprofit lorsqu'elle est plongée dans un marché de concurrence pure et parfaite.

Corrigé

A. Les entreprises cherchent à maximiser leur profit (Π) :

$$\Pi(q) = RT(q) - CT(q)$$

où RT est la recette totale et CT est le coût total

$$RT = pq$$

avec p: prix et q: quantités produites.

Le profit est maximum si $\Pi'_q = 0$ (on considère que cette condition est suffisante)

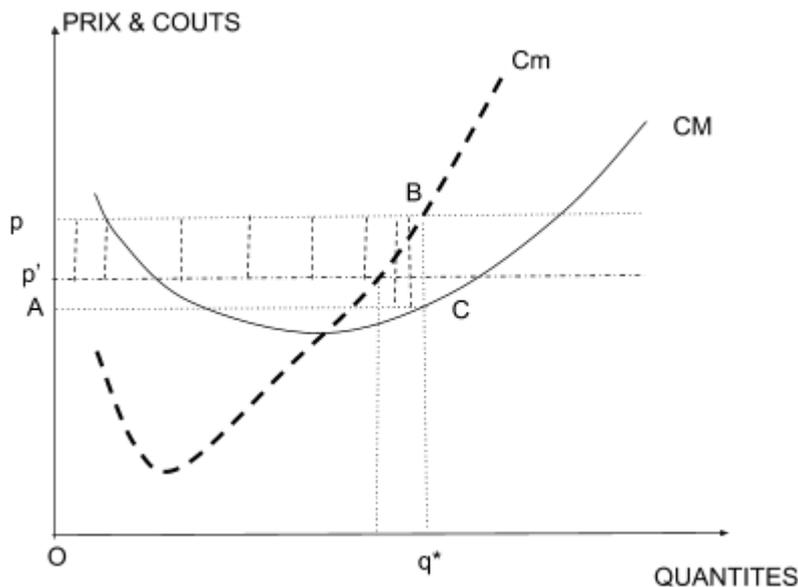
$$\Pi'_q = RT'_q - CT'_q = 0$$

$$\text{d'où } R_m = C_m$$

avec R_m : recette marginale et C_m : coût marginal

En concurrence pure et parfaite le prix est une donnée exogène pour l'entreprise, de sorte que $R_m = p$; chaque produit mis sur le marché est vendu au prix de p qui s'impose à toutes les entreprises.

La condition de maximisation du profit est remplie pour $q = q^*$.



B.

Recette totale : $(OpBq^*)$

Coût total : Coût moyen x Quantités produites : $(OACq^*)$

Profit total : Recette totale - Coût total : $(ApBC)$

C. En concurrence pure et parfaite il n'y a pas de barrière à l'entrée et l'information est parfaite. Lorsque certaines entreprises réalisent des surprofits (i.e. les profits au-delà du profit normal), des concurrents, attirés par la perspective de bénéficier du même avantage, réussissent à pénétrer le marché. Il en résulte un déplacement de la fonction d'offre totale vers la droite, ce qui fait baisser les prix et réduit les sur-profits.

En admettant que le prix baisse de p à p' le surprofit de l'entreprise se réduit de la surface hachurée.

3. L'équilibre externe

Soit une économie ouverte où la balance des capitaux peut être représentée par la relation

$$BK = \alpha(r + e_a - r^*)$$

Où α est un paramètre supérieur ou égal à 0,

e_a est le taux de variation anticipé du taux de change défini au certain, qui est flexible ;

r^* est le taux d'intérêt étranger ;

r est le taux d'intérêt domestique.

A. Que signifie "au certain" ?

B. Que représente le paramètre α ?

C. Si $\alpha > 0$ quelle est la forme de la courbe BP ? Représentez-la.

On admet que les flux réels sont représentés par les relations suivantes :

$X = 0,1Y^*/e$ fonction d'exportation

$M = 0,2Ye$ fonction d'importation

Où e est le taux de change au certain, Y l'activité nationale et Y^* l'activité à l'étranger.

D. Commentez les fonctions.

E. Quelle est la condition d'équilibre externe pour cette économie ?

F. Écrire la relation BP qui représente l'équilibre externe.

Corrigé

A. Le taux de change nominal défini au certain représente le nombre d'unités de monnaie étrangère obtenu avec une unité de monnaie nationale. Par exemple, au 17/06/2018 $1\text{€} = 1,16\text{\$}$.

B. Le paramètre α représente la sensibilité du solde de la balance des capitaux (et donc le degré de mobilité des capitaux) en fonction du différentiel de taux d'intérêt entre le taux d'intérêt domestique et le taux étranger, soit approximativement $r^* - e_a$. Voir aussi la relation de parité des taux d'intérêt (PTI).

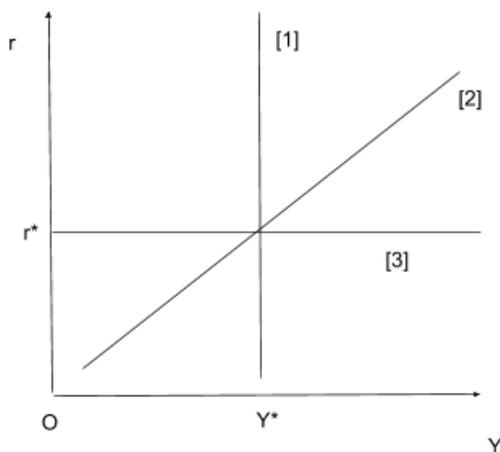
On peut supposer que

$\alpha = 0$, si les capitaux sont immobiles. Un contrôle des changes particulièrement strict peut expliquer la faible mobilité des capitaux.

$\alpha = 1$: la PTI est vérifiée et les capitaux sont particulièrement sensibles à tout différentiel de taux. Mobilité des capitaux élevée et croissante avec la globalisation financière.

C. $BP = BTC + BK$

Le solde de la balance des transactions courantes (BTC) est indépendant du niveau des taux d'intérêt mais dépend de l'activité nationale, de l'activité étrangère et du taux de change (compétitivité).



Cas n° 1 : la courbe BP est verticale et le niveau des taux d'intérêt nationaux n'a aucune incidence sur la balance des capitaux. Les taux d'intérêt n'affectent que l'investissement national (courbe IS). La politique monétaire est autonome, au prix d'une déconnexion financière.

Cas n° 2 : cas intermédiaire. Les capitaux circulent mais on constate encore une préférence pour l'habitat national.

Cas n° 3 : la courbe BP est horizontale et il n'existe qu'un taux d'intérêt national r compatible avec l'équilibre du solde de la balance des capitaux. Il faut que $r = r^*$. Dans ce cas la contrainte externe sur la politique monétaire est extrême et celle-ci ne peut poursuivre qu'un objectif de stabilisation externe, parfois au détriment de l'équilibre interne.

D. La fonction d'importation est une fonction...

- croissante de l'activité économique nationale (Y). La reprise de l'activité augmente les besoins en consommations intermédiaires importées et lorsque le revenu national

s'accroît les agents économiques dépensent plus pour acheter des produits importés notamment.

- croissante du taux de change au certain (e). Une augmentation de e accroît le pouvoir d'achat des consommateurs nationaux, exprimé en devises. Le prix des produits étrangers, exprimé en monnaie nationale, diminue. En revanche, les produits nationaux perdent en compétitivité sur le marché intérieur. Les importations se substituent donc aux produits nationaux.

La fonction d'exportation est une fonction...

- croissante de l'activité économique étrangère (Y^*). Le pays est tributaire de l'activité économique mondiale qui est exogène. C'est un petit pays (si c'était un grand pays le niveau des exportations dépendrait à la fois de Y^* et de Y).
- décroissante de e . Lorsque la monnaie nationale s'apprécie, les produits nationaux perdent en compétitivité sur les marchés externes, face aux substituts locaux.

E. A l'équilibre

$$BP = 0 \text{ d'où } BTC + BK = 0$$

F. En reprenant les données on obtient,

$$BTC + BK = 0$$

$$0,1Y^*/e - 0,2Ye + \alpha(r + e_a - r^*) = 0$$

En réarrangeant,

$$-0,2Ye = -0,1Y^*/e - \alpha(r + e_a - r^*)$$

$$Y = 0,5Y^*/e^2 + 5\alpha(r + e_a - r^*)$$

Cette dernière expression est l'équation de la courbe [BP].

4. La fonction de demande

Paramètres, forme et représentation de la fonction de demande.

Corrigé

La fonction de demande est de la forme

$$x = f(p_x, z)$$

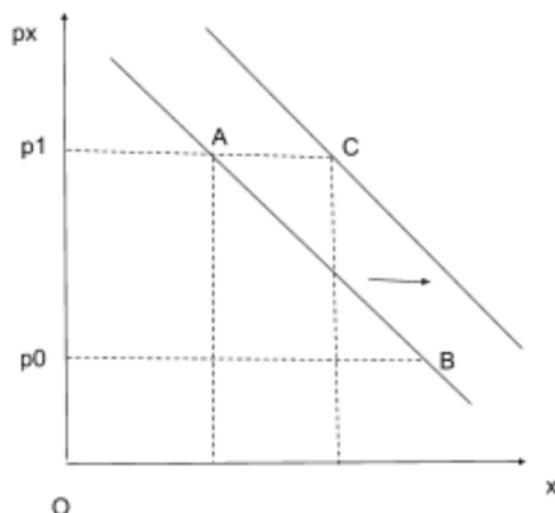
où x est la quantité demandée de bien X, p_x est le prix du bien X et z représente l'ensemble des autres facteurs susceptibles d'influer sur la demande (les préférences du consommateur, le prix des autres biens, notamment).

À court terme on suppose que z ne varie pas d'où $z = z$. La fonction vaut alors

$$x = f(p_x, z)$$

La fonction est décroissante. Lorsque les prix augmentent (de p_0 à p_1), les quantités demandées évoluent en sens inverse. Il s'agit d'un déplacement le long de la courbe (point A vers point B).

À plus long terme, la fonction évolue : z est une variable et peut prendre une nouvelle valeur. La courbe de demande se déplace. La courbe se déplace vers la droite dans le cas où les préférences des consommateurs ont évolué favorablement pour le bien considéré. Pour un niveau de prix donné (par exemple p_1) ils sont prêts à acheter des quantités plus importantes de bien X ; point A vers point C).



Quelques sujets incluent des textes. Cette année les candidats ont eu à commenter de brefs extraits...

- ... d'ouvrages :

O. Bomsel, *La Nouvelle Economie politique. Une idéologie du XXIe siècle* ; J. Tirole, *Économie du bien commun* ; J.-L. Gaffard, *Macroéconomie. Faits, théories et politiques* ; F. Lévêque, *Les Habits neufs de la concurrence. Ces entreprises qui innovent et raflent tout* ; J. Stiglitz et B. Greenwald, *La Nouvelle Société de la connaissance. Une vision nouvelle de la croissance, du développement et du progrès social*.

- ... d'articles et de rapports officiels : INSEE, OFCE, Sénat, Trésor Public.

L'objet des textes ou tableaux est de susciter la réflexion à partir de statistiques de la comptabilité nationale, de thèses développées par un auteur sur la concurrence et les formes des marchés, ou bien de discuter une hypothèse. Il n'est pas demandé d'avoir lu ces ouvrages ou d'en faire un commentaire général mais plutôt de savoir situer le raisonnement de l'auteur par rapport à ce qui est étudié dans le programme et d'interpréter des données macroéconomiques issues des travaux de la comptabilité nationale.

Remarque générale valant pour les épreuves de langue vivante*

Le candidat dispose de quinze minutes – durée souhaitable – à vingt minutes pour présenter un compte-rendu du document et un commentaire en tenant compte de la spécificité de l'aire linguistique concernée.

Le respect de cette consigne est important : si le candidat s'arrête nettement avant quinze minutes ou s'il n'a, de manière nette, pas fini au bout de vingt minutes, sa note s'en ressentira forcément.

Cette présentation est suivie d'un entretien, dont la durée est comprise entre dix minutes – durée souhaitable – et cinq minutes.

La durée totale de l'épreuve n'excède pas 25 minutes.

* Première et deuxième langues vivantes uniquement.

5) Épreuve d'anglais

Coefficient 6

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve d'anglais

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

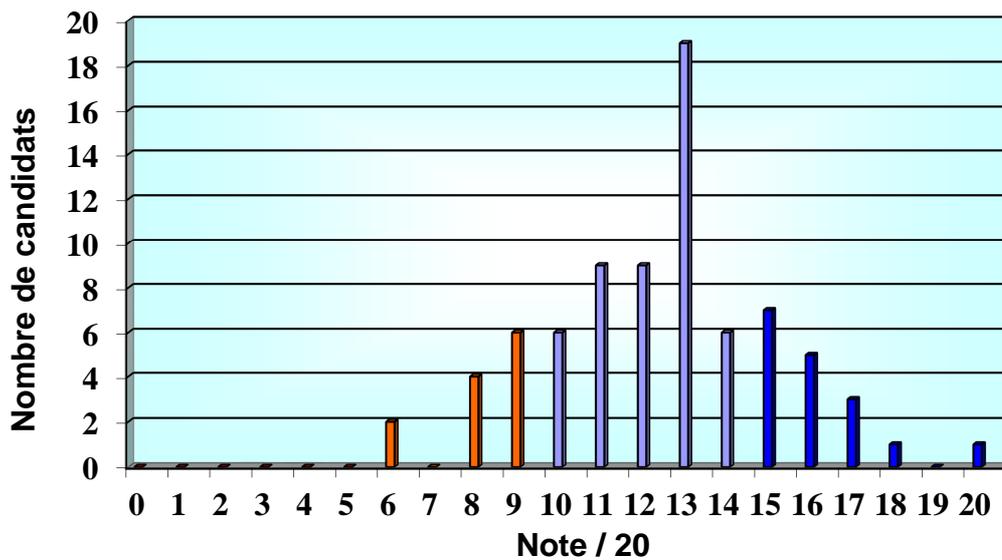
- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Rapport de l'examineur : Madame Susan Walters-Galopin

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **78**
- Note maximale obtenue : **20/20**
- Note minimale obtenue : **6/20**
- Moyenne : **12,43/20**



Commentaires généraux

Le jury se réjouit encore cette année du bon niveau de préparation des candidats dans l'ensemble. Dans leur grande majorité, les candidats proposent une introduction apportant des éléments de contexte du document à étudier et un compte-rendu structuré du dit document, accompagnés d'une analyse et d'un commentaire étayé d'exemples pertinents qui permet d'élargir leur propos à des notions de civilisation de la sphère anglo-saxonne.

Il est attendu que la présentation du candidat dure environ 15 minutes. Elle ne doit pas dépasser 20 minutes afin de permettre un entretien avec le jury qui donnera l'occasion au candidat d'approfondir certains points ou d'élargir le débat à des notions parallèles ou complémentaires au sujet du document étudié.

Commentaires particuliers

L'introduction de la présentation est un élément indispensable et il est utile de mentionner la source et la date de publication du document à l'étude avant de proposer une mise en contexte plus générale. Les meilleures introductions évitent les maladresses de forme : 'This document is an extract from *The Guardian* / This text was taken from *The New York Times*' (au lieu de '*This document is extracted from.....') avant de proposer quelques éléments de contexte du document tels que la situation géopolitique qui a donné lieu à sa publication, l'arrière-plan culturel spécifique au pays anglo-saxon dans lequel il a été publié, etc.

Il est donc utile de connaître les grandes publications de la presse écrite (*The New York Times*, *The Washington Post*, *The Guardian*, *The Economist*, *The Times* entre autres), de la presse en ligne (Slate.com, Huffingtonpost.com, etc.), les stations de radio et les podcasts (notamment

BBC Radio 4, cnn.com, npr.org) ainsi que les chaînes d'information telles que BBC, CNN, NPR, etc. En effet, une familiarité avec les grandes sources médiatiques et leurs orientations politiques éventuelles facilitera l'analyse du document.

Le compte-rendu du document peut s'effectuer de façon linéaire ou thématique. Il n'est pas inutile d'annoncer un plan du compte-rendu afin de faire démonstration de sa bonne compréhension de la structure choisie par son auteur et de son contenu. Par ailleurs, le candidat doit s'évertuer à expliquer sa compréhension des mots du texte ou du document audio / vidéo au lieu de citer à l'excès les mots de son auteur.

Une courte analyse permet d'évoquer le point de vue de l'auteur et, le cas échéant, l'orientation politique de la publication source. En ce qui concerne les documents audio et vidéo, une analyse des images ou du fond sonore peut apporter des éléments supplémentaires.

Afin de réussir le commentaire du document, il est indispensable d'être au fait de l'actualité des pays anglo-saxons de l'année précédente. En effet, les documents proposés sont dans leur très grande majorité tirés de l'actualité récente. Bien que bon nombre de candidats démontrent d'amples connaissances des pays anglo-saxons, leurs systèmes politiques, d'éducation, de santé etc., il est regrettable de voir que certains candidats restent incapables d'appliquer ces connaissances à la situation précise évoquée dans le document, faute d'avoir suivi l'actualité des semaines et des mois précédant le concours.

Le jury se réjouit de constater que la grande majorité des candidats s'efforce de soigner la correction de la syntaxe.

Cependant, parmi les erreurs grammaticales les plus récurrentes sont :

- la détermination : the / Ø → *eg* The United States / Britain ;
- l'oubli de -s aux verbes au présent simple ;
- la possession → Theresa May's immigration policy (*the Theresa May's policy) ;
- la distinction entre anyone / no-one, anything / nothing, etc.

D'un point de vue phonologique, parmi d'autres exemples, certains candidats éprouvent des difficultés à distinguer :

Crone / crown eye / high Iceland / island statue / status
Listen / lesson live / leave tree / three otter / author
Shoes / choose use / youth

Un travail approfondi d'entraînement sur la prononciation des voyelles et des diphtongues de la langue anglaise s'impose afin d'éviter de telles erreurs.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Avoir un bon niveau d'anglais à l'oral est un travail de longue haleine qui nécessite un réel engagement personnel. Il est impératif de s'exposer de façon régulière à un anglais oral authentique, par le biais des journaux télévisés en ligne ou bien des bulletins d'information de la radio numérique ou des podcasts traitant de sujets d'actualité et de questions de civilisation. Les futurs candidats pourront consulter les sites web de la BBC, de CNN ou de NPR, s'abonner aux podcasts de la presse écrite telle que *The Guardian*, *The Economist*, *The New York Times* ou *The New Yorker* ou visionner des extraits de journal télévisé de sources diverses sur le site Youtube.com.

Il convient aussi de faire un travail de sensibilisation aux sons de la langue anglaise qui peuvent être problématiques pour les francophones (telles que les voyelles et diphtongues, les 'th /s / h' etc.) afin de perfectionner leur prononciation.

Enfin, une révision générale de la grammaire anglaise semble indispensable afin de développer des automatismes quant à la conjugaison des verbes, par exemple, et de limiter les maladresses.

Exemples de sujets

Textes

The Primal Tribalism of American Politics – 24th May 2018, *The Economist*

Dieselgate leaves UK's car industry in crisis – 21st May 2018, *The Guardian*

The Tyranny of Convenience – 16th February, *The New York Times*

The great divide of our times is not left v right, but true v false, 20th April 2018, *The Guardian*

Vidéos

The Desire for Independence of States, *The Economist*

Dreamers Today, NPR

Interview with Tim Cook, CEO of Apple, CNN

EU stronger without the UK, Vox

Audio documents

Who speaks for the workers?, BBC News

Online big spenders tend to be men, NPR

Should art treasures be returned, BBC Today Programme

The perils of pushing kids too hard, NPR

6) Epreuve d'espagnol

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- **pour les autres langues vivantes, à B2.**

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, **l'espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.
Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, **l'espagnol**, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Monsieur Benoît DEFOIX

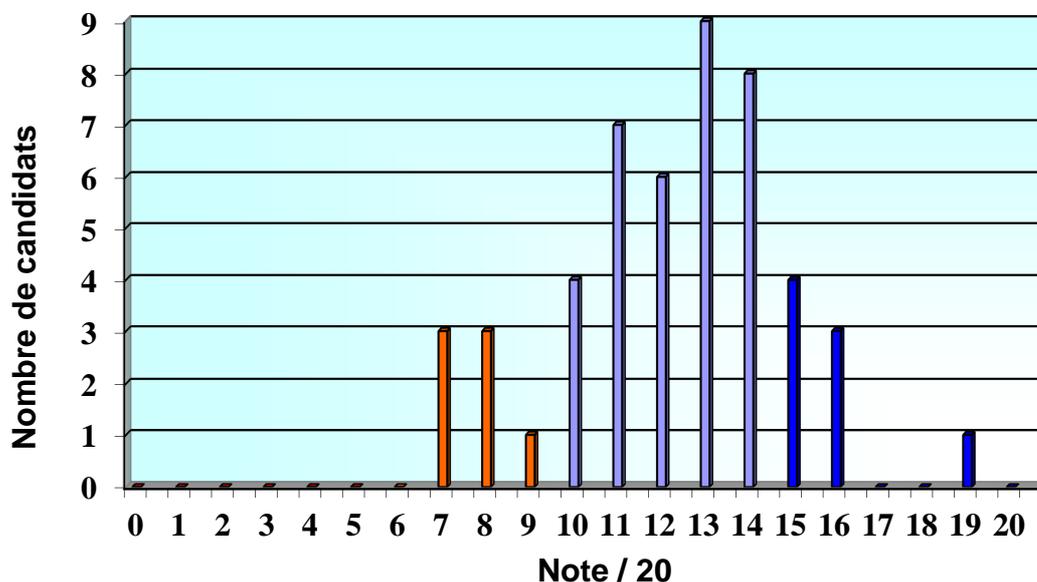
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **49**

-Note maximale obtenue : **19/20**

-Note minimale obtenue : **7/20**

-Moyenne : **12,22/20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Le texte relatif au déroulement de l'épreuve obligatoire de deuxième langue vivante prévoit l'utilisation de divers types de supports (écrit, entre 500 et 700 mots ; audio, 2 minutes 30 maximum ; ou vidéo, 5 minutes maximum) en rapport avec l'actualité de l'aire linguistique concernée (Espagne et Amérique latine). Il est attendu du candidat qu'il rende compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée et qu'il porte un regard analytique et critique sur le document proposé.

Les candidats disposent de 30 minutes de préparation et de 25 minutes pour la présentation de leur travail. Le temps pris par l'exposé du candidat est généralement de 15 à 20 minutes. Le temps restant est consacré à la reprise du commentaire du candidat afin d'amener le candidat à corriger, nuancer, développer certains points.

Commentaires généraux

Comme les années précédentes, les candidats de la session 2018 ont montré qu'ils étaient, dans l'ensemble, bien préparés aux différentes étapes de l'oral d'espagnol : les modalités de l'épreuve et les connaissances civilisationnelles (Espagne et Amérique latine) sont généralement maîtrisées. En revanche, une expression trop approximative en espagnol est souvent à déplorer.

Commentaires particuliers

L'introduction a souvent donné lieu à une contextualisation du sujet. Cette démarche est la bienvenue car elle permet d'apprécier la capacité du candidat à inscrire la problématique que pose l'article dans un ensemble. Contentons-nous de rappeler que l'objectif de la synthèse est de montrer l'aptitude du candidat à hiérarchiser les informations afin de les restituer non pas telles qu'elles apparaissent dans le document mais en les reformulant. Les compétences sont donc les suivantes : identification, hiérarchisation et reformulation (à cet égard, il est impératif de savoir prononcer correctement les sigles, les dates et les chiffres). Les jugements personnels n'ont par conséquent pas leur place dans cet exercice.

Après une brève – mais adroite – transition, le plan du commentaire est présenté. Il est normalement constitué de deux, voire de trois parties, clairement énoncées, en prenant toujours soin d'aller du particulier vers le plus général. La préparation du commentaire, même sommaire, est capitale. Il est donc impensable de se présenter à l'épreuve en comptant juste sur ses dons d'improvisation. Soulignons que le commentaire doit partir d'un regard critique porté sur le texte (ton adopté, étude du titre, limites des informations présentées dans le document...) pour déboucher sur une étude plus générale du sujet. Une erreur parfois commise par les candidats est de vouloir absolument montrer de façon presque exhaustive leurs connaissances dans un domaine déterminé. Nul n'est besoin de rappeler que les meilleures prestations sont celles qui mettent leurs connaissances du monde hispanique au service de leur réflexion. Un « tour du monde hispanophone » est donc contreproductif. Enfin, attention à la notion d'« objectivité » ou de « neutralité du journaliste », très prisée par les candidats mais sujette à une certaine confusion. Une conclusion qui ouvre sur une perspective plus générale (par exemple les questions que pose l'article proposé) est appréciée.

L'entretien qui suit est d'une importance fondamentale : il permet souvent au candidat de rectifier quelques erreurs, mais surtout d'approfondir des sujets abordés ou d'aller au-delà de ce qui a été exposé dans le commentaire. Comme cet exercice requiert des capacités d'improvisation, l'erreur consiste souvent à délaissier la forme au bénéfice du fond et, donc, de malheureusement proposer un bon contenu mais dans une expression fautive. Une extrême attention est par conséquent indispensable jusqu'à la fin de l'épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Que les candidats des sessions prochaines prennent bien en compte que cette épreuve mobilise diverses aptitudes : des compétences méthodologiques, de bonnes connaissances civilisationnelles (dans des domaines variés : politique, sociétal, culturel...) et bien entendu une solide maîtrise de la langue espagnole. En ce qui concerne cette dernière, des fautes sont récurrentes et doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière : confusions entre *por* et *para*, *créer* et *crear*, *expresar* et *exprimir*, des déplacements d'accent (*democracia*, *nostalgía*...) et une difficulté à conjuguer au passé (conjugaisons erronées ou récit au présent). L'expression ne doit jamais être approximative. À ce sujet, rappelons que l'emploi du passé composé et du passé simple en espagnol n'a rien de subjectif mais répond à des règles bien définies que les candidats doivent maîtriser.

7) Épreuve d'allemand

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- **pour les autres langues vivantes, à B2.**

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'**allemand**, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Madame Marguerite GAGNEUR

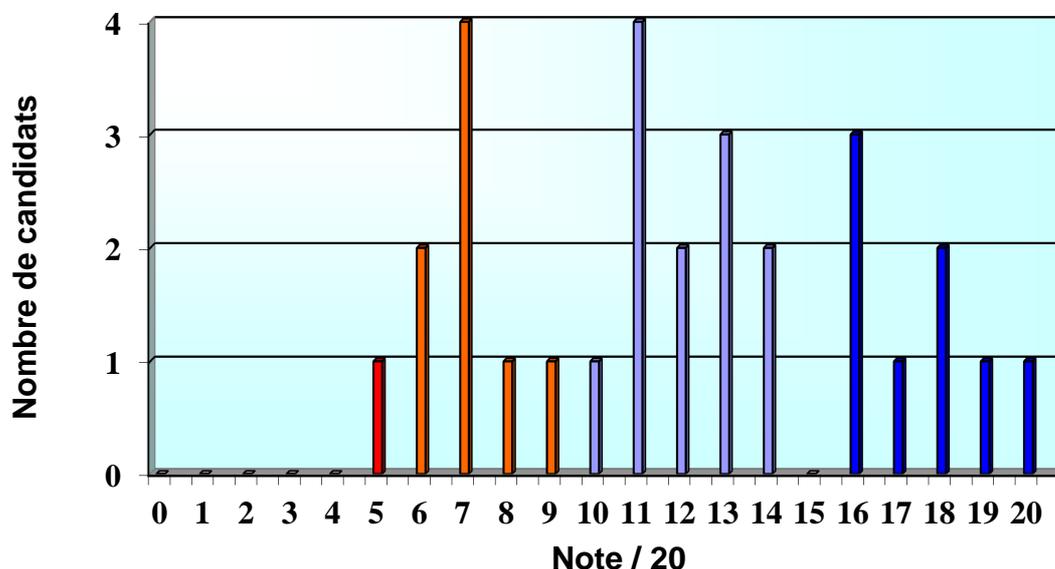
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **29**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : 11.96/20



Nature et déroulement de l'épreuve

Le règlement du concours imposant l'anglais en LV1, l'allemand est donc présenté en LV2 par les candidats germanistes. Les coefficients des deux langues restent égaux (6).

Les documents peuvent être écrits (500-700 mots), vidéos (5 minutes maximum) ou audios (2 minutes 30 maximum).

Le temps de préparation est de 30 minutes ; l'épreuve elle-même dure 25 minutes.

Les candidats présentent une synthèse et un commentaire à partir du document proposé (environ 15 minutes), puis l'entretien permet au jury d'apprécier la réactivité du candidat, son aptitude à la communication et ses connaissances.

En langue vivante facultative, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère à partir d'un document (article de 500 mots maximum, document vidéo de 3 minutes maximum ou document audio d'une minute 30 maximum). Les durées de préparation et de passage sont identiques à celles de l'épreuve de LV2.

Commentaires généraux

Le bilan des épreuves d'allemand est cette année tout à fait satisfaisant. Un seul candidat a présenté l'allemand au titre de la LV facultative cette année. L'ensemble des prestations semble montrer que les conseils formulés l'an dernier par le jury ont été lus et pris en compte, ce dont on ne peut que féliciter les candidats et leurs préparateurs.

Le jury a pu apprécier des prestations qui témoignaient à la fois d'un intérêt réel pour les questions abordées et d'une mobilisation de ressources lexicales diversifiées.

L'actualité était encore marquée par l'importance du thème des réfugiés accueillis par l'Allemagne, notamment à travers le scandale qui ayant dernièrement ébranlé le *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* (Office pour l'accueil des réfugiés). Mais l'éventail des sujets comprenait également la thématique écologique (la pollution des mers par le plastique ou les difficultés du gouvernement norvégien à faire face à l'enthousiasme de ses citoyens pour les véhicules électriques), la question européenne (en lien avec la question des réfugiés, mais aussi à travers la remise du *Karlspreis* à Emmanuel Macron), la politique intérieure avec les débats autour de la féminisation de l'hymne national ou la question de l'inégalité des droits à payer pour mettre son enfant en crèche, le monde du travail (avec la question des places d'apprentissage vacantes), ou des questions sociales et démographiques.

Le jury a ainsi apprécié les connaissances de certains candidats sur la scène politique allemande, son armée ou son histoire en matière d'immigration. Il a également valorisé leur perception de certains enjeux fondamentaux en matière de libertés citoyennes et de démocratie.

En revanche, le jury a déploré le manque criant de connaissances de plusieurs candidats sur le système scolaire allemand. Il semble inadmissible qu'un candidat à ce niveau ignore la différence entre *Haupt-* et *Hochschule* et ne connaisse pas l'existence de la *Realschule*. Le jury souhaite également rappeler ici que les candidats doivent s'intéresser aussi aux pays avec lesquels l'Allemagne est en relation sur le plan politique et/ou diplomatique. Ainsi, il était important d'avoir quelques notions sur l'état des droits de l'Homme en Turquie, sans quoi il paraît difficile de comprendre l'attitude actuelle de l'Allemagne vis-à-vis de ce partenaire historique. De la même façon, connaître l'existence du Traité de l'Élysée nous semble faire partie du bagage indispensable d'un germaniste à ce niveau.

Sur le plan méthodologique, le respect de la distinction entre synthèse et commentaire, ainsi que la longueur des exposés, ont été jugés satisfaisants, à l'exception de quelques prestations qui ont été bien trop courtes (8 minutes) ou trop longues (20 minutes). Une durée d'environ 15 minutes de prise de parole initiale est suffisante, pour laisser à l'entretien le temps de se déployer. Dans l'équilibre entre ces deux moments, le jury souhaiterait voir la part de la synthèse limitée au profit du commentaire, qui permet d'apprécier si le candidat a bien saisi les enjeux du texte. Trop souvent encore, le jury a entendu des synthèses qui étaient en réalité des comptes-rendus *in extenso* des documents et duraient 10 minutes, le commentaire se trouvant ainsi réduit à une portion congrue. Il s'agit bien de résumer les éléments principaux du texte – sans entrer dans les détails et sans hésiter à bousculer l'ordre du texte. Il est ainsi

souvent intéressant de repérer les passages qui ouvrent sur des éléments d'analyse (souvent courts et denses, contrairement aux parties plus descriptives du document) et de prendre appui sur ceux-ci pour commencer le commentaire.

Le jury laisse les candidats libres de choisir un passage du texte qu'ils souhaiteraient lire – mais ce choix devrait être justifié : il ne s'agit pas de lire pour lire, mais de mettre en exergue un passage particulièrement saillant pour telle ou telle raison. Seul un candidat a proposé cette lecture cette année et il a su expliquer son choix de manière tout à fait convaincante.

La grande majorité des candidats a cette année introduit le document proposé en le replaçant dans son contexte avant d'en indiquer la source. Le jury salue cette pratique qui a le double mérite de lui permettre de vérifier que le candidat a une vue plus large que le focus adopté par le journaliste, et de donner au candidat l'occasion de poser là des jalons pour son commentaire. Tout cela (re)donne en outre à l'épreuve la fluidité d'une communication réelle entre le candidat et l'examineur. Dans cette perspective, le jury aimerait rappeler aux futurs candidats que si les phrases de transition apprises par cœur peuvent constituer un appui rassurant, il faut qu'elles soient correctes sur le plan linguistique sans quoi l'effet « idiomatique » voulu est manqué – ce qui affecte la communication.

En effet, comme le jury l'avait souligné dans ses précédents rapports, le texte ne doit pas être considéré comme un simple « prétexte » : le commentaire ne saurait être un « kit » prêt à l'avance et plaqué sur le texte. Le jury note avec une grande satisfaction que cet écueil a été évité par un très grand nombre de candidats cette année.

Au-delà de l'examen, la pratique d'une langue est une communication située qui suppose une adaptation du locuteur au contexte et a vocation à mobiliser la culture et l'investissement personnel des candidats... Ainsi le jury valorise-t-il les références à des exemples précis, qui témoignent d'une bonne connaissance de l'actualité. Dans le cadre du scandale autour du *Bundesamt für Flüchtlinge und Migration*, certains candidats ont évoqué à bon escient les toutes récentes tensions entre M^{me} Merkel et M. Seehofer au sein même de l'Union européenne pour montrer comment la politique de l'Allemagne pouvait être influencée par des considérations politiciennes à l'échelle régionale. Le jury a également apprécié de voir mentionné très concrètement l'état des autoroutes allemandes pour donner un exemple flagrant des conséquences d'une politique d'investissement public pour le moins sur la réserve ces dernières années.

Commentaires particuliers

De l'importance de la prononciation...

Le jury persiste à demander aux candidats de porter une attention particulière, et ce tout au long de leur préparation, à la qualité de la prononciation, et rappelle que celle-ci influe fortement sur la perception globale de la qualité de la langue.

Les erreurs sur les *Umlaut* sont nombreuses et peuvent gêner la compréhension : *fur* pour *für*, *Gefähr* pour *Gefahr*, *europaisch* pour *europäisch*, *Zählen* pour *Zahlen*, *Händ* pour *Hand*, tout comme la négligence sur la longueur des voyelles (la confusion entre *die Stadt* et *der Staat*... entendue cette année encore à plusieurs reprises), tandis que le mépris des voyelles ouvertes et/ou des diphtongues (dans *Deutschland* ou *ganz*, *brauchen*, *auch* ou *Frauen* par exemple) contribuent à l'impression d'ensemble d'un accent français marqué. De même, la mauvaise prononciation de certaines consonnes telles que le v-, prononcé comme un w-, ou encore le s- prononcé comme un z- (de sorte que *seit* devient *Zeit*...) peuvent mener à des contresens.

Correction de la langue

Il est acceptable de commettre des fautes de genre et de déclinaison en allemand. Mais les candidats doivent absolument avoir pour objectif de les réduire et non s'y résigner avec fatalisme. On constate en effet que même chez des candidats aux qualités d'analyse marquées,

dont le niveau de lexique est bon, l'utilisation correcte du datif (après les prépositions qui le réclament, les verbes comme *helfen* notamment, et au locatif) est rare. Le génitif est lui aussi particulièrement malmené, au point que c'est sa forme correcte qui est l'exception ; il est souvent remplacé par des tournures en *von*, ce qui est en général acceptable, contrairement à l'anglicisme *auf (of)* qui ne l'est pas du tout.

Le datif est quant à lui nécessaire pour les repérages dans le texte : *in diesem Text, am Anfang, am Ende*. Les marques des déclinaisons doivent faire l'objet d'une mémorisation, pour éviter des « mit die » ou « von die » répétés – et déjà signalés dans les précédents rapports.

Signalons aussi le mauvais effet produit par les erreurs de genre ou de pluriel sur des mots courants comme *der Text, der Artikel, das Leben, das Problem, die Partei, das Land, die Arbeit, das Ende, der Krieg, der Lohn, der Platz...* Un exposé introduit par *Dieses Artikel handelt sich um* devra déployer des trésors pour faire oublier ce faible début. Dans le même ordre d'idée, la formulation *es ist über* est pour le moins gênante, et il est tout bonnement inacceptable que les adverbes *wirklich* et *wichtig* soient encore confondus à ce niveau d'apprentissage et d'exigence.

Les erreurs concernant les verbes de modalité sont également très gênantes à ce niveau : elles concernent leur signification (*können* est ainsi employé systématiquement alors que, dans certains contextes, c'est *dürfen* qui s'impose), leur conjugaison au présent (*sie müssen, er wolle*), les compléments infinitifs introduits par « zu » ou encore la construction erronée avec un deuxième verbe conjugué, entendue fréquemment : *die Flüchtlinge können eine Lösung sind* pour *sein*.

La conjugaison pose des problèmes, au parfait surtout ; les verbes forts usuels comme *finden, sehen, verstehen, steigen* ou *entscheiden* devraient être maîtrisés, et fréquemment c'est le principe même du participe passé qui pêche, y compris avec les verbes faibles (*es hat gezeiged, sie hat erreichte, er hat verstanden* ou encore *der Kauf von Waffen hat gestiegt* pour *ist gestiegen*). De même, le jury tient à attirer l'attention des candidats sur l'accord du verbe avec la personne : ainsi des formulations comme *man haben* pour *man hat* témoignent-elles au mieux d'une inattention, au pire de réelles lacunes en termes de conjugaison.

L'utilisation correcte du passif avec *werden* est exceptionnelle ; généralement, les candidats utilisent l'auxiliaire *sein*, et bien souvent, le complément d'agent est introduit par la préposition *bei* au lieu des prépositions *durch* ou *von* – un anglicisme gênant.

D'une manière générale, les verbes sont souvent les parents pauvres de l'effort d'enrichissement lexical ; or ils constituent le pilier de la langue allemande. On ne peut donc qu'inciter les candidats à ne pas les négliger. Attention également aux prépositions (surtout avec des verbes courants comme *denken an, teil/nehmen an, träumen von, sich interessieren für*, ou encore *sich kümmern um*) et aux pronoms réflexifs (*sich erinnern an, sich etw vorstellen, sich ändern, sich fühlen*). Enfin, *kämpfen* (+ prep) et *bekämpfen, drohen* (+ dat) et *bedrohen* ne s'emploient pas de la même façon ; *verbieten* et *anbieten* sont loin d'être synonymes, de même que *verdanken* et *danken*. Il est par ailleurs regrettable que bon nombre de candidats utilisent encore *lernen* au lieu de *erfahren* pour rendre compte des informations apportées par le texte.

Le jury déplore cette année encore l'emploi incorrect et malheureusement fréquent du pronom personnel au datif pluriel *ihnen* en lieu et place du possessif *ihren*, qui dénote une confusion préjudiciable des catégories grammaticales.

Sur le plan syntaxique, plusieurs candidats ont tout bonnement supprimé les pronoms relatifs, peut-être sur le modèle de l'anglais – c'est en tout cas un procédé inacceptable en allemand. À l'inverse, les candidats prêtant attention au choix des pronoms relatifs (en s'autocorrigant parfois), ou utilisant correctement *sondern*, se voient naturellement valorisés dans la notation. De même, des candidats ayant utilisé le subjonctif II à bon escient, par exemple avec la tournure *als ob*, voire le subjonctif I pour rendre compte des positions du journaliste, ont été

particulièrement remarquables. Il peut être utile de rappeler aux futurs candidats que les conjonctions de subordination telles que *dass* ou *weil* impliquent encore officiellement que le verbe de la subordonnée soit placé en dernière position, même s'il est évident que cette pratique évolue en Allemagne, notamment à l'oral.

Sur le plan du lexique, on a relevé de nombreux anglicismes gênants, tels que *bekommen* employé pour *werden*, *schauen* employé pour *zeigen*, *Brand* employé pour *Marke*, *also* employé pour *auch* ou encore *eben wenn* pour *selbst wenn* et la construction *als... als...* pour *so viel ... wie*, qui entravent la compréhension en contraignant le jury à traduire régulièrement de l'anglais vers l'allemand. Dans le même ordre d'idée, il convient également de citer le comparatif, encore trop souvent formé sur le modèle de l'anglais avec *mehr* + adjectif au degré 0.

Parmi les inventions ou confusions lexicales rencontrées, signalons *unterschützen* ou *verstützen* pour *schützen*, *Fühle* ou *Führung* pour *Gefühl*, ou encore l'utilisation aberrante du suffixe -ik pour des adjectifs.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Certains candidats ont allongé artificiellement leur commentaire en tournant inlassablement autour des mêmes idées sans parvenir à les approfondir, sans doute pour respecter la durée de 15 minutes conseillée. Nous souhaitons indiquer aux futurs candidats tentés de faire de même qu'ils se privent ainsi de chances d'augmenter leur note en apportant des réponses pertinentes dans un entretien qui serait certes un peu plus long, mais toujours bienveillant dans son exigence.

Il est nécessaire pour bien réussir cette épreuve de travailler également la prononciation, la correction de la langue et la dimension de connaissance de l'actualité et de la civilisation. Ce travail s'effectue dans le long terme, en cours naturellement, mais pas uniquement : il est nécessaire de prendre l'habitude dès le début de la classe préparatoire de consulter des sites internet de journaux et de documents vidéo. Les documents de *Deutsche Welle* (Top Thema, Video Thema) offrent une bonne porte d'entrée à cette autonomie grâce aux scripts et aux sous-titres.

Les entraînements en expression orale et écrite sont irremplaçables pour confronter les candidats à leurs besoins lexicaux et les inciter à enrichir et préciser, y compris grammaticalement, le vocabulaire dont ils disposent. Les progrès en langue, plus que dans d'autres disciplines, reposent sur la régularité des efforts de mobilisation et de mémorisation, mais aussi sur le goût de la comparaison et la curiosité envers l'autre.

Exemples de sujets (LV2)

Textes

- „Behörde unter Druck“, *General-Anzeiger*, Bonn, 18.05.2018
- „Genau so ist Deutschland“, *Süddeutsche Zeitung*, 16.05.2018
- „Heckler & Koch: einer der aktivsten Waffenproduzenten der Welt“, *Deutsche Welle*, 15.05.2018
- „Die Liebe der Deutschen zur Familie“, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11.01.2018
- „Warum so viele Ausbildungsplätze unbesetzt bleiben“, *Der Spiegel*, 08.01.2017

Vidéos

- Hitler und sein Volkswagen, Deutsche Welle, 26.05.2018
- AfD- Demo und Gegendemo, ARD, 27.05.2018
- Wer stoppt den Plastikmüll im Meer, ZDF, 28.05.2018

Audios

- Pilgern ist in, Deutsche Welle, 16.4.2018
- Streit um die Nationalhymne, 13.3.2018
- Ungerechte Kita-Beiträge, Deutschlandfunk, 28.05.2018

8) Épreuve d'italien

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.
Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Madame Fiorenza DONELLA

Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **2**

-Note maximale obtenue : **16 / 20**

-Note minimale obtenue : **10 / 20**

-Moyenne : **13 / 20**

Nature et déroulement de l'épreuve

Épreuve d'expression orale à partir d'un article de presse sur l'actualité (ou éventuellement d'un document vidéo) d'une durée de 25 minutes, avec un temps de préparation de 30 minutes.

Déroulement de l'épreuve : synthèse et commentaire du document proposé (15 à 20 minutes) et éventuellement lecture puis traduction d'un passage et enfin un entretien avec l'examineur.

Commentaires généraux

Seulement deux candidats sur quatre se sont présentés à l'oral, un en LV2, l'autre en LVF. Les candidats ont bien respecté les consignes des temps impartis pour la présentation des documents et pour l'analyse et ont explicité la structure de leur présentation et commentaire. Un candidat a montré plus d'assurance et de précision dans les références à l'actualité italienne ainsi qu'à la civilisation, ce qui a été apprécié. Dans l'ensemble, le niveau de langue a été acceptable, voire correcte.

Commentaires particuliers

L'introduction de la présentation est un élément indispensable et il est utile de mentionner la source et la date de publication du document avant de proposer une mise en contexte plus générale. Il est donc utile de suivre l'actualité à travers la presse écrite (*Corriere della Sera, La Repubblica, La Stampa, Il Sole 24 Ore*) disponibles aussi en ligne ou à travers les chaînes

de télévision comme la RAI ou Mediaset, qui diffusent de l'information en continu. Ceci permettra de faire de l'exercice et de se maintenir au courant des grands thèmes de l'actualité. Le compte-rendu du document peut s'effectuer de façon linéaire ou thématique. Annoncer un plan du compte-rendu est toujours important afin montrer sa bonne compréhension du document, de sa structure et de son contenu.

Pour faire un bon commentaire de document, il est indispensable d'être au fait de l'actualité de l'Italie de l'année précédente. Les documents proposés sont tirés de l'actualité récente et il faut réussir à investir les connaissances générales de la civilisation italienne à la situation précise évoquée par un document.

Au niveau de la correction de la langue, on remarque l'effort des candidats pour parler avec fluidité, avec un vocabulaire approprié et avec une prononciation correcte. On a remarqué aussi des efforts d'autocorrection appréciables.

Quelques fautes ont été remarquées concernant quelques éléments de lexique communs :

- *il problemo* (au lieu de *il problema*) ;
- *il governamento* (au lieu de *il governo*) ;
- *il mezo* (au lieu de *il mese*).

Quelques fautes d'accord sur le pluriel nom+adjectif sont aussi à contrôler.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pensez à suivre l'actualité italienne dans la presse, à la télévision, en plus d'avoir une formation générale sur les aspects de la civilisation italienne à travers les livres disponibles dans le commerce, destinés aux universitaires ou aux élèves de classe préparatoire. S'entraîner à écouter et à comprendre à travers les documents proposés par la presse sur Internet, à travers le site Audiolingua et par tout autre moyen qui permette le contact avec la langue orale (film, émissions culturelles, ...). Consultez un lexique thématique (plusieurs sont proposés chez les libraires) pour revoir le lexique et disposez d'un texte de grammaire adapté pour revoir les éléments de base de la langue.

Exemples de sujets

Scuola, un'ora di educazione alla cittadinanza (Il Sole 24 Ore, 14.06.2018)

Le PMI del Sud quasi a livelli pre-crisi ma faticano a diventare grandi (Il Sole 24 Ore, 5.04.2018)

9) Épreuve d'arabe

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il est en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'**arabe moderne**, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en **arabe moderne** et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Madame Sylvie CHRAÏBI

Il n'y a eu cette année qu'un seul candidat à l'oral. Les futurs candidats peuvent donc utilement consulter le rapport du jury du concours lettres 2018 pour trouver les meilleurs conseils.

10) Épreuve de russe

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il est en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.
Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le **russe** ou le chinois.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en **russe**, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Madame Olga BELOVA

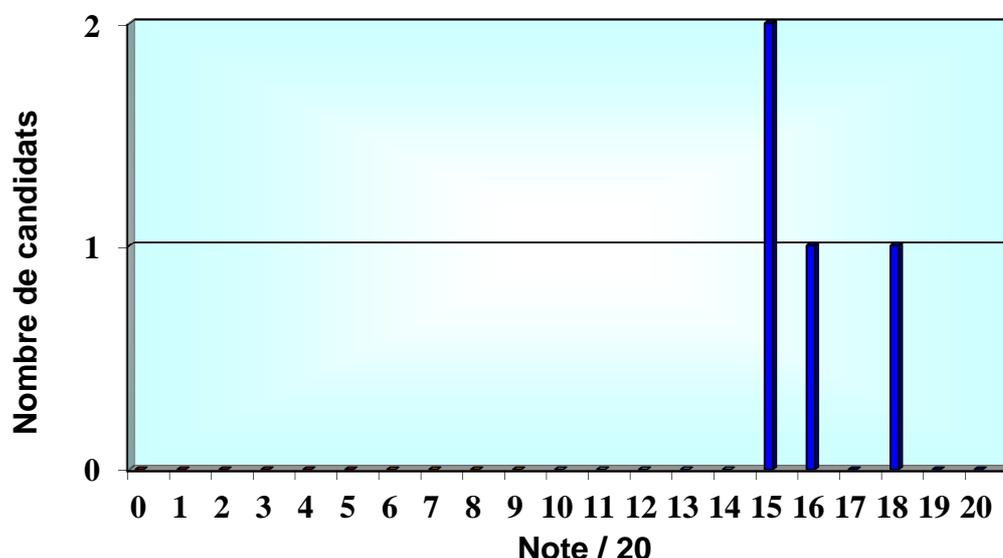
Répartition des notes :

-Nombre de candidats interrogés : **4**

-Note maximale obtenue : **18/20**

-Note minimale obtenue : **15/20**

-Moyenne : **16,50/20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Les épreuves orales de russe consistent, pour les LV2 comme pour les LVF, en une épreuve de 25 minutes précédée d'une préparation de 30 minutes. Il s'agit d'un commentaire de document suivi d'un entretien autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Les textes proposés comme base de la production orale du candidat sont des articles de presse russophone rédigés en langue simple, particulièrement pour les LVF, accompagnés de notes de vocabulaire pour les notions techniques ou rares.

Les thèmes des articles proposés étaient les suivants :

- l'histoire d'un immigré italien qui ouvre une petite fabrique de fromages dans la région du Don ;
- l'histoire d'un entrepreneur dans le bâtiment qui se voit contraint de changer de métier et d'ouvrir une chèvrerie à cause de la crise économique.

Commentaires généraux

Tous les candidats ont su montrer un bon niveau d'expression orale et de bonnes capacités communicatives. Cependant, le jury aurait aimé que l'analyse de deux histoires particulières racontées dans les articles puisse déboucher sur une discussion plus générale autour de la situation politique, économique et sociale en Russie. Les deux articles auraient pu, par exemple, rentrer dans la thématique des sanctions introduites contre la Russie par les pays occidentaux et de l'embargo sur les produits alimentaires occidentaux qui a été décidé par la Russie. Évidemment, le jury ne s'attend pas à une connaissance détaillée de la vie économique et politique de la Russie par les candidats LVF, mais il est souhaitable qu'ils connaissent les grandes lignes des relations économiques et politiques entre la Russie et l'Europe.

Commentaires particuliers

Le premier candidat a montré un très bon niveau de russe, malgré les difficultés linguistiques qui accompagnent la plupart du temps la prise de parole des candidats LVF. Les trois autres candidats ont montré de grandes capacités communicatives et ont su exprimer leur point de vue sur les textes proposés. Par ailleurs, le dernier candidat a montré beaucoup d'enthousiasme et une grande curiosité pour la Russie ; il a fait un excellent commentaire de l'article, a su reformuler et réorganiser le contenu de l'article et porter un regard critique sur le texte proposé.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats devraient s'intéresser davantage à l'actualité politique, culturelle et sociale de la Russie pour pouvoir porter un regard critique sur les textes proposés et éviter la simple paraphrase des textes. Par ailleurs, ils devraient éviter de répondre par un seul mot et montrer de l'enthousiasme dans la communication.

Les candidats LVF peuvent toujours trouver des astuces communicatives pour contourner les difficultés et les lacunes (en s'appuyant sur la question posée, en utilisant la paraphrase, les mots transparents, les gestes).

Une bonne maîtrise des structures grammaticales et des verbes les plus courants est indispensable pour pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère.

Il est important de lire l'article du début à la fin, sans forcément s'attarder sur tous les détails.

En guise de conclusion de leur prise de parole, une réaction personnelle est plus que bienvenue.

11) Épreuve de chinois

Coefficient 6 en langue vivante 2 - Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

Les épreuves de première et de deuxième langue vivante

Les épreuves de langue portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat en deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois** à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois**, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de troisième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

Il est en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.
Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.
Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le **chinois**.
Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.
Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en **chinois** pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).
Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir.

Rapport de l'examineur : Madame Ying ZHOU

Répartition des notes :

- Nombre de candidats interrogés : **2**
- Note maximale obtenue : **13/20**
- Note minimale obtenue : **13/20**
- Moyenne : **13/20**

Nature et déroulement de l'épreuve

Le support de l'épreuve remis au candidat est un document écrit. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat. Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orales, en particulier en interaction.

Commentaires généraux

Le texte est un monologue d'une jeune femme chinoise en réaction à l'évolution de la politique de l'enfant unique. À partir de ce texte, le candidat pouvait par exemple discuter des aspects suivants :

- l'évolution de la politique de l'enfant unique en Chine ;
- la politique de l'enfant unique et les relations parents / enfants ;
- les discussions sur le sujet des fratries ;
- le vieillissement de la société chinoise ;
- etc.

Commentaires particuliers

La compréhension du texte des deux candidats n'est pas totale. Ils ne comprennent que partiellement le texte. Néanmoins, ils ont réussi à réaliser chacun un résumé qui reflète clairement leur niveau de l'expression orale dépassant A2, malgré un vocabulaire relativement simple et limité.

Pendant les entretiens qui suivent le résumé, force est de constater que les candidats savent décrire un voyage en Chine avec un vocabulaire assez adapté mais ne savent pas répondre à des questions simples telles que « quel jour sommes-nous aujourd'hui ? », « Quel temps fait-il aujourd'hui ? » Cela montre un déséquilibre de niveau entre compréhension orale et expression orale.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

L'apprentissage d'une langue étrangère est un processus de longue haleine. Pour être plus convaincant dans cette épreuve :

- il faut travailler plus la compétence de la compréhension orale pour pouvoir progresser plus efficacement et avoir un niveau minimal de compréhension et d'expression orales A2, voire plus, pour mieux préparer les commentaires sur des sujets d'actualité très variés de la société chinoise ;
- il faut avoir un minimum de notions sur la civilisation chinoise et élargir les champs lexicaux en rapport avec les faits de société et les événements dans l'actualité chinoise pour mieux appréhender les thèmes abordés.

12) Épreuve de latin - grec

Coefficient 4 en langue facultative

Cadre réglementaire

L'épreuve facultative de langue

Pour l'épreuve de troisième langue, le candidat choisit :

- une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes, parmi l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- une langue ancienne, choisie parmi le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission, et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

L'épreuve en langue ancienne consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/SDF. La traduction est suivie par un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Explicitation de l'épreuve

Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne [...]

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

[...]

Si le choix du candidat porte sur une langue ancienne (grec ancien ou latin), un dictionnaire (par exemple le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve en langue ancienne – latin ou grec – consiste en la traduction d'un extrait tiré d'une liste de texte illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste fait l'objet de la circulaire annuelle précitée.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir sa réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

Rapport de l'examineur : Madame Camille HEMARD

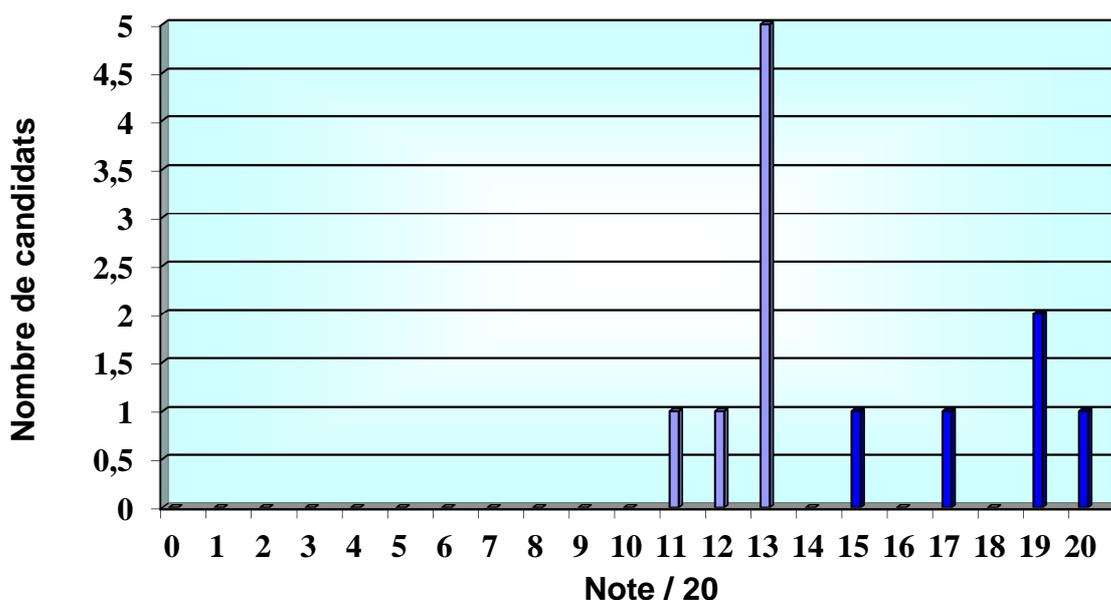
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **12**

-Note maximale obtenue : **20/20**

-Note minimale obtenue : **11/20**

-Moyenne : **14,83/20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Épreuve facultative de langue ancienne

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

L'épreuve en langue ancienne consiste en la traduction, suivie d'un commentaire, d'un texte tiré d'un groupement de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Ce groupement est défini chaque année par une circulaire ministérielle.

L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. Le niveau de l'épreuve est celui du baccalauréat, avec une bonne connaissance de la grammaire. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (« Gaffiot » pour le latin, « Bailly » pour le grec ancien).

Commentaires généraux

Lors de l'épreuve, le candidat **présente rapidement le texte, le lit, le traduit, puis le commente** en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

La traduction est la partie essentielle de l'épreuve, elle ne doit pas être sacrifiée au profit du commentaire, qui peut enrichir la prestation, mais qui ne saurait la constituer à lui seul.

L'épreuve de latin ou de grec étant une épreuve de langue, le candidat sera jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque, sur sa connaissance de la syntaxe, de la morphologie et des règles principales de grammaire. Il faut donc, tout au long de l'année, revoir conjugaisons et déclinaisons, afin de démontrer sa maîtrise de la langue ancienne. Ces connaissances jouent un grand rôle lors de la reprise, lorsque le candidat est interrogé sur un groupement de mots mal traduits.

Le commentaire vise à dégager l'intérêt littéraire, historique et stylistique du texte, en s'appuyant précisément sur les mots de l'extrait. La connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes peut être une aide précieuse pour enrichir le propos. □

La reprise procède en deux temps : d'abord le candidat est invité à revenir sur quelques points de la traduction, et à corriger certaines analyses syntaxiques, morphologiques ou grammaticales. Il est interrogé ensuite sur quelques-unes des idées exprimées dans le texte.

Commentaires particuliers

Les prestations de cette année ont été dans l'ensemble satisfaisantes, certaines excellentes.

Il faut veiller cependant à bien connaître les cinq déclinaisons des noms, et veiller à davantage de rigueur dans l'analyse logique de la phrase. Les propositions infinitives, relatives, interrogatives, principales ou subordonnées ne sont pas toujours bien perçues. On attend du candidat qu'il connaisse les différents usages du subjonctif, plus fréquent en latin qu'en français. Des étourderies peuvent être aisément évitées : il faut veiller à ne pas mélanger le temps des verbes ni le nombre des substantifs ; trop souvent le plus-que-parfait est traduit par un imparfait, le parfait par un imparfait, un substantif singulier par un substantif pluriel ou inversement. Les pronoms relatifs, personnels, interrogatifs, les pronoms et adjectifs indéfinis, les pronoms-adjectifs démonstratifs *hic, haec, hoc, iste, ita, istud, ille, illa, illud*, ou encore *ipse, ipsa, ipsud* sont souvent méconnus des candidats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Cette épreuve, d'un niveau accessible, requiert tout de même un travail régulier tout au long de l'année. Une bonne connaissance de la grammaire et de la morphologie latine ou grecque est attendue. Les textes du programme doivent être connus et maîtrisés par ceux qui passent l'épreuve facultative.

13) Épreuves de sport

Coefficient 10

Cadre réglementaire

(Arrêté du 29 mars décembre 201 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr – Arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.)

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves, sont principalement prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié susvisé auquel renvoie l'arrêté de 2016.

La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10. Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission.

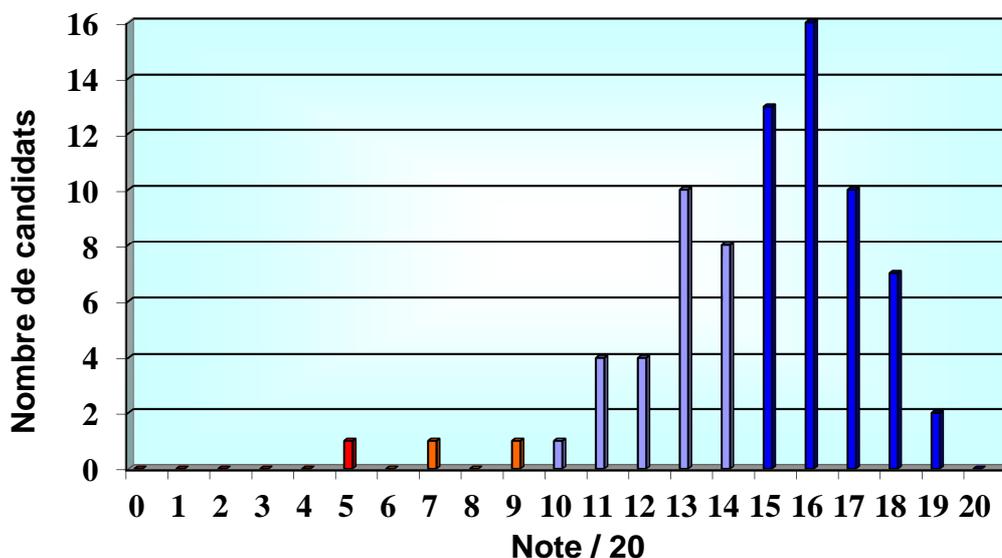
Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à subir ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors subir la totalité des épreuves sportives.

Les candidats ayant déjà effectué ces épreuves, la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 précité, peuvent faire valoir un relevé de performances. **Rappelons que pour être pris en compte pour l'admission à Saint-Cyr, ce relevé doit impérativement être fourni le jour de la convocation et non ultérieurement.**

Rapport de l'examineur : Capitaine Gilles NOISETTE et une équipe de moniteurs d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **78**
- Moyenne maximale obtenue : **18,50/20**
- Moyenne minimale obtenue : **4,50/20**
- Moyenne : 13,77** (en 2017 : 14,30)



Nature et déroulement des épreuves

Les candidats enchaînent les épreuves dans l'ordre suivant :

- tractions ;
- abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3 000 m sur piste.

Les épreuves de tractions et d'abdominaux sont notées sur 10 : les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20.

Une moyenne aux épreuves de sport inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

Commentaires généraux

78 candidats ont réalisé les épreuves sportives : 11 filles et 67 garçons.

Les très bonnes relations avec le bureau des sports du lycée militaire de Saint-Cyr-l'École ont permis d'évoluer sereinement et de produire un travail de qualité. Les épreuves se sont déroulées dans des infrastructures sûres et adaptées (il est souligné que la piste du lycée de Saint-Cyr-l'École mesure 333 m). Le nombre important de moniteurs d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS) affectés aux tâches de chronométrage, mesures des performances et encadrement a constitué un autre atout décisif du bon déroulement des épreuves.

Les candidats ont effectué les épreuves sportives conformément à la réglementation des arrêtés précités. Les épreuves de natation et de course sont par ailleurs régies par les règlements des fédérations correspondantes. Néanmoins, dans la mesure du raisonnable, les moniteurs tentent de faire éviter les faux départs au 50 mètres natation et au 50 mètres vitesse afin d'éviter une note non représentative de la valeur des candidats.

Le candidat, pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, doit impérativement présenter, soit :

- un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives ;
- un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998) délivré par un médecin civil du choix du candidat mentionnant la seule aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer, avant de quitter le praticien, que toutes les mentions utiles figurent bien : tampon et signature du praticien et surtout croix dans la case « aptitude », autorisant le candidat à effectuer les épreuves sportives.

Par ailleurs, pour pallier l'éventuel oubli du document, il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire sur le téléphone portable. Un envoi par courrier électronique pourra toujours être effectué sur place. Une vigilance particulière doit être portée sur ce point car malgré toutes les recommandations, il y a encore des **certificats médicaux non conformes**, entraînant une impossibilité de réaliser les épreuves de sport.

Commentaires particuliers

Particulièrement attentifs et concentrés, les candidats en sciences économiques et sociales sont apparus motivés et globalement bien préparés. La moyenne générale montre un bon niveau d'ensemble.

Trois candidats ont obtenu une moyenne supérieure à 18/20, résultat d'une préparation physique efficace et minutieuse exploitant au mieux leurs indéniables qualités athlétiques. Les filles bien préparées obtiennent d'excellents résultats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Il est rappelé que les épreuves de sport ne s'improvisent pas. S'il est assez aisé de s'entraîner plus particulièrement à certaines épreuves, prises indépendamment (abdominaux, tractions, course à pied), l'enchaînement de celles-ci exige une bonne constitution.

Les candidats doivent être munis dès le jour de convocation de leurs divers équipements et tenues de sport (dont principalement des chaussures de course, un short, un tee-shirt, un maillot de bain).

Tractions

L'acquisition d'une barre de tractions auprès d'une grande surface généraliste en articles de sport pourra être effectuée en vue de l'installation sur un chambranle de porte. **Attention** les tractions doivent être réalisées en pronation.

Le port de gants pour l'épreuve des tractions est interdit.

3 000 mètres

L'épreuve du 3 000 m nécessite une bonne préparation avec des spécialistes compétents, en se rapprochant d'un club de course ou d'un professeur de sport.

50 mètres en bassin

Dans l'épreuve du 50 m en bassin, les candidats ont tendance à stopper l'effort dans le dernier mètre pour glisser dans l'eau. Cette manœuvre génère le risque de perdre de précieux dixièmes de seconde au chronométrage. Il est donc préconisé de poursuivre le mouvement jusqu'au contact avec le mur. En brasse, ce contact doit être réalisé avec les deux mains.

50 mètres course

Si le règlement du concours autorise les chaussures à pointes, les candidats doivent prendre le soin de vérifier ou de faire vérifier leur paire de chaussures par un professionnel ou de se doter le jour de l'épreuve du lot complet de pointes et de l'outil pour les monter : **seules les pointes ne dépassant pas 6 mm sont admises.**

Si l'on ne peut que saluer la motivation et l'opiniâtreté des candidats qui arrivent blessés sans toutefois faire valoir de dispense, il convient d'une part de les mettre en garde contre le surentraînement et d'autre part de rappeler que les candidats ont la possibilité de ne pas effectuer la totalité des épreuves, surtout s'ils ont assuré, avec les précédentes épreuves sportives, une moyenne non éliminatoire.

Arrêté de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 7 mai 2018

La ministre des armées,

Vu le décret 2008-940 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés membres des jurys dont la compétence s'exerce pour l'admission des concours d'admission à l'École spéciale militaire, organisés en 2018, les personnes dont les noms suivent :

- **Président des jurys**

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Yves PONCELET

- **Vice-président des jurys :**

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Dominique OBERT

- **Officier supérieur, adjoint du président :**

pour les concours en sciences économiques et sociales et concours littéraire :

Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

Suppléants : Commandant Jean-Baptiste ANGOT

Colonel Louis de FIRMAS de PÉRIÈS

pour le concours scientifique :

Titulaire : Colonel Louis de FIRMAS de PÉRIÈS

Suppléants : Commandant Jean-Baptiste ANGOT

Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER.

Article 2

Sont également désignés membres des jurys d'admission :

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :**

Monsieur Julien AUROUET

Monsieur Erwin AUTIER

Monsieur Aymeric AUTIN

Madame Sylvie BARSU

Madame Laure BLANC-HALÉVY

Monsieur Alain BLANDIGNÈRES

Madame Claire BONNOIT-CHEVALIER

Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT

Madame Marianne CHAPOULY

Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL

Madame Alexandra COURTEAUX

Monsieur Clément DEBLIECK

Monsieur Jean DERVIEUX

Madame Mathilde DUNOYER

Monsieur Vincent FREULON

Monsieur Cédric GAMELON

Monsieur Niels GAUDOUEN

Madame Blandine GAUVIN

Monsieur Sylvain JUHEL

Monsieur Erik LACOMBE

Monsieur Pierre MAUBORGNE

Madame Hélène MONIN-SOYER

Monsieur Pascal MONTFROND

Monsieur Silvère NURIT

Monsieur Laurent OLLIER

Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI

Monsieur Nicolas PARTRICK

Monsieur Sylvain PELLETIER

Monsieur Maxime PERCIE DU SERT

Madame Laetitia PEYROUX

Madame Maud SAVEYROUX

Madame Emmanuelle SÉBERT

Monsieur Simon STUKER

Monsieur Guillaume TOMASINI

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :**

Madame Anaël ARTUS
Madame Olga BELOVA
Madame Laure BLANC-HALÉVY
Monsieur Karim CHABANI
Madame Sylvie CHRAÏBI
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Gérard GAUDENS
Madame Axelle GUILLAUSSEAU
Monsieur François PICHOT
Monsieur Rainer POHL
Monsieur Pierre STRAGIOTTI
Monsieur Roderick-Pascal WATERS
Madame Ying ZHOU

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :**

Monsieur Vincent BAROU
Madame Olga BELOVA
Monsieur Stéphane CAPDEVIELLE
Madame Sylvie CHRAÏBI
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Benoît DEFOIX
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Xavier ENSELME
Madame Marguerite GAGNEUR
Madame Camille HÉMARD
Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI
Madame Susan WALTERS-GALOPIN
Madame Ying ZHOU

Article 3

Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

Monsieur Rachid BENCHÉRIF
Madame Célia CARCHEREUX
Madame Claudia DE OLIVIERA GOMES
Monsieur Daniel DIDIER
Monsieur Grégory DUBOIS
Monsieur Fabrice DULERY
Madame Elodie FLORES
Madame Christelle GARNICHE
Monsieur Olivier GOLLIARD
Monsieur Sébastien HÉMON
Madame Elodie JANE-SIMS
Madame Marion LOPEZ-BURETTE
Madame Clara MORESSA
Madame Florence ORWAT
Madame Françoise QUÉDILLAC
Madame Emmanuelle ROUSSET
Monsieur Nicolas SCHOENENWALD
Monsieur Antoine SEELEUTHNER

Article 4

Le directeur des ressources humaines de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Florence PARLY